

Sommaire :

*10 exemplaires
numérotés ?
pour la
commission
et la
maire.*

I-Historique p1

II-Méthode p1

III-La biodiversité faunistique à Meylan p2

1) Résultats :

- A] Oiseaux p2
- B] Mammifères p8
- C] Chauves-souris p8
- D] Reptiles amphibiens p12

IV-La biodiversité floristique à Meylan p13

V-Comment préserver et développer la biodiversité à Meylan ? p19

A] Pour les décideurs p19

B] Pour les citoyens p26

VI-Résumé p28

VII-Remerciements p29

VIII-Bibliographie p30

I-Historique :

Chacun connaît le problème de la disparition des espèces animales et végétales sur la terre. Mais généralement, le public pense que la réduction de la biodiversité et l'uniformisation des peuplements ne concerne que les forêts tropicales ou que des espèces exotiques telles que le tigre, les rhinocéros ou les baleines. Si on observe une aggravation et une accélération du phénomène à l'échelon mondial, il est hélas vrai que notre pays, notre commune sont également concernés. Aussi, il convient de souligner l'intérêt de la décision de la commune de Meylan de créer un groupe de travail sur ce thème, animé par Jean-François NOBLET.

Le présent document constitue la synthèse du travail réalisé par une trentaine de citoyens meylanais dans une commission de l'espace de concertation environnement créée par la commune. Il s'agissait de réaliser un état initial le plus précis possible de la biodiversité faunistique et floristique du territoire de la commune et de proposer des mesures destinées à préserver et à développer cette biodiversité.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un comité consultatif aménagement de la ville, mis en place par le conseil municipal. Elle démontre que la commune intègre les principes de la conférence internationale de Rio sur l'Environnement dans sa perspective de développement. Cette procédure, unique dans le Département, donne un exemple à tous ceux qui pensent que la biodiversité source de richesse, d'équilibre, constitue un patrimoine important à préserver pour les générations futures.

II-Méthodes de travail :

Le territoire étudié :

La commune de Meylan, d'une superficie de 1200 hectares située pour 1/5ème dans le district naturel de Chartreuse et pour 4/5ème dans le district du Grésivaudan [8]. Ce territoire s'étend de 210 m à 1300 m d'altitude.

La période étudiée : 1980-1997.

Bien que certaines citations soient plus anciennes, nous avons volontairement limité nos recherches sur une période courte et contemporaine.

Méthodes :

- Recherche bibliographique.
- Analyse des observations personnelles consignées depuis vingt ans par écrit.
- Consultation des banques de données associatives (FRAPNA, CORA, GENTIANA, APEUQ, COMITE DU SITE ...) et des érudits locaux.
- Recherche de renseignements par voie de presse (voir annexe I).

Précisons que :

♦ *la partie floristique* sera plus restreinte en raison du manque de temps et de recherches menées sur la commune.

♦ *la partie faune* se limite aux vertébrés

III-La biodiversité faunistique à Meylan :

La synthèse des observations est présentée sous la forme du tableau suivant :

1°) Résultats :

•A) Les oiseaux :

135 espèces d'oiseaux observées à Meylan entre 1984 et 1997. Le Grésivaudan étant une grande voie de migration, il est possible que l'on puisse rajouter dans l'avenir une dizaine d'espèces de passage.

3 espèces sont incertaines aujourd'hui (Perdrix rouge, Perdrix grise, caille des blés).

103 espèces sont protégées par la loi.

59 espèces figurent dans l'annexe II (espèces strictement protégées) de la convention de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (BERNE 1979).

69 figurent dans l'annexe III (espèces strictement protégées) de la convention de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (BERNE 1979).

18 figurent dans l'annexe de la directive du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages en Europe.

31 figurent sur la liste rouge de la faune nicheuse en Isère 1995, dans les catégories suivantes :

- 4 gravement menacées (GM) : Pic cendré, Bergeronnette printanière, sarcelle d'hiver, gobe mouche noir.
- 8 menacées (M) : Bihoreau gris, Blongios nain, Busard des roseaux, circaète Jean le blanc, fuligule milouin, goéland leucophé, pouillot fitis, torcol fourmilier.
- 8 vulnérables (V) : Aigle royal, chevalier guignette, chouette chevêche, cygne tuberculé, hirondelle de rivage, huppe, locustelle tachetée, Martin pêcheur.
- 0 faible risque de disparition FR1.
- 3 faible risque de disparition FR2.
- 8 insuffisamment documenté ID

Les espèces soulignées ci dessus peuvent nicher à Meylan.

Il conviendra cependant d'être particulièrement attentif aux espèces suivantes qui par leur faible densité sur la commune (moins de 10 couples), leur grande exigence pour la qualité d'un milieu naturel particulier qui disparaît sur la commune (prés de fauche, zones humides...) sont menacées à court terme :

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| 1- alouette des champs. | 9- hibou moyen duc. |
| 2- bruant jaune. | 10- huppe. |
| 3- bruant zizi. | 11- locustelle tachetée. |
| 4- Chouette chevêche. | 12- pie grièche écorcheur. |
| 5- Chouette effraie. | 13- tarier pâtre. |
| 6- faisan de colchide. | 14- tarier des prés. |
| 7- fauvette grisette. | 15- torcol. |
| 8- fauvette des jardins. | 16- hypolaïs polyglotte. |

OISEAUX	Npo	NPro	NC	M		H	A	S	Observations
				P	A				
•Accenteur alpin.....B II						X			
•Accenteur mouchet.....B II			X			X		X	
•Aigle botté (CEE).....B III									
•Aigle criard (CEE).....B III									
•Aigle de Bonelli.....B III									
•Aigle royal (CEE) V.....B III				X	X	X			
•Aigrette garzette (CEE).....B II				X	X	X			
Alouette des champs.....B III			X	X	X	X		X	
•Alouette lulu (CEE) FR2.....B III									
•Autour des palombes ID.....B III	X					X			
•Balbuzard pêcheur (CEE).....B III				X					
Barge à queue noire.....B III				X					
Bécasse des bois ID.....B III	X			X					
Bécasseau variable.....B II									
Bécassine des marais (CEE).....B III				X		X			
Bécassine double.....B II									
•Bécassine sourde.....B III									
•Bec croisé des sapins.....B II						X			
•Bergeronnette des ruisseaux.....B I		X		X	X	X		X	
•Bergeronnette grise.....B II			X	X	X	X			
•Bergeronnette printanière GM.....B II				X	X	X			
•Bemache du Canada.....B III				X	X	X			
•Bihoreau gris M.....B II				X					
•Blongios nain (CEE) M.....				X					1996 1991 et 1997
•Bondrée apivore (CEE) FR2.....B III		X		X	X				
•Bouscarle de Cetti M.....B II									
•Bouvreuil pivoine.....B III		X			X	X			
•Bruant des roseaux.....B II						X			
•Bruant fou.....B II					X	X			
•Bruant jaune.....B II	X				X	X			
Bruant ortolan (CEE) FR2.....B III						X			
•Bruant proyer V.....B III									
•Bruant zizi.....B II	X								
•Busard cendré (CEE) FR1.....B III									
•Busard des roseaux (CEE) M.....B III				X	X				
•Busard Saint Martin (CEE) FR2.....B III				X	X	X			
•Buse variable.....B III			X	X	X	X		X	
•Bulor étoilé (CEE) GM.....B II	X?								cité en 84 ACCA
Caille des blés ID.....B III									
Canard chipeau.....B III									
Canard colvert.....B III			X	X	X	X		X	
Canard pilet.....B III									
Canard siffleur.....B III									
Canard souchet.....B III									
•Cassenoix moucheté.....B II									
•Chardonneret élégant.....B II			X	X	X	X		X	
Chevalier aboyeur.....B III									
Chevalier arlequin.....B III									
Chevalier cul blanc.....B II									
Chevalier gambette.....B III									
•Chevalier guignette V.....B II		X		X	X				
Chevalier sylvain (CEE).....B II									
•Chevêchette d'Europe M.....B III									
•Chocard à bec jaune.....B II									
Choucas des tours.....									
•Chouette chevêche V.....B II			X	X	X	X		X	dernière citation 95
•Chouette de Tengmalm (CEE).....B II									
•Chouette hulotte.....B II			X			X		X	
•Cigogne blanche (CEE).....B II				X					
•Cigogne noire (CEE).....B II									
•Cincle plongeur.....B II						X			
•Circaète Jean-le-Blanc (CEE) M.....B III	X			X	X				
•Cisticole des joncs ID.....B III									
Colin de Virginie.....B III									
Combattant varié (CEE).....B III									
Corbeau freux.....						X			
Cornelle mantelée.....B III									
Cornelle noire.....									
•Coucou-geai.....B II			X	X	X	X		X	
•Coucou gris.....B III			X						
Courlis cendré M.....B III									disparu en 80
•Crabier chevelu.....B II									

OISEAUX	Npo	NPro	NC	M		H	A	S	Observations
				P	A				
•Crave à bec rouge (CEE) V.....B II									
•Cygne tuberculé V.....B III				X	X				
•Echasse blanche (CEE).....B II									
•Esfraie des clochers.....B III			X	X	X				
•Elder à duvet.....B III									
•Engoulevent d'Europe (CEE) ID.....B II			X						
•Epervier d'Europe.....B III			X	X	X	X		X	Nov 80. niche à Rocham
•Etourneau sansonnet.....B III	X		X	X	X				
•Faisan de Colchide.....B III									
•Faisan vénéré.....B III									
•Faucon crécerelle.....B II			X	X	X	X		X	
•Faucon émerillon (CEE).....B II									disparu
•Faucon hobereau FR2.....B II									
•Faucon Kobez GM.....B II									
•Faucon pèlerin (CEE) FR2.....B II			X	X	X				quelques individus sédentaires
•Fauvette à tête noire.....B II			X	X	X	X			
•Fauvette babillard.....B II									
•Fauvette des jardins.....B II			X	X	X				
•Fauvette grisette.....B II	X			X	X				dernière citation 95
•Fauvette orphée.....B II									
•Fouque macroule.....B III			X	X	X	X		X	
•Fuligule milouin M.....B III				X	X	X			
•Fuligule morillon.....B III									
•Fuligule nyroca (CEE).....B III									
•Garot à oeil d'or.....B III									
•Geai des chênes.....B III			X	X	X	X		X	
•Gélinotte des bois (CEE) ID.....B III									
•Glaréole à collier (CEE).....B II									
•Gobemouche gris.....B II			X	X	X				
•Gobemouche noir GM.....B II				X	X				
•Goéland brun ID.....B III									
•Goéland cendré.....B III									
•Goéland leucophè M.....B III				X	X	X			
•Gorgebleue à miroir (CEE) GM.....B III			X	X	X			X	
•Grand corbeau.....B III									
•Grand cormoran (CEE).....B III									
•Grand duc d'Europe FR2.....B II									
•Grand gravelot.....B II									
•Grand létras D.....B II									
•Gravelot à collier interrompu.....B II									
•Grèbe à cou noir ID.....B II									
•Grèbe castagneux V.....B III									
•Grèbe huppé.....B III			X	X	X	X		X	disparu. dernière citation 8
•Grèbe jougris.....B II									
•Grimpeur des bois.....B II									
•Grimpeur des jardins.....B II			X						
•Grive draine.....B III	X			X		X			
•Grive litorne.....B III	X			X		X			
•Grive mauvis.....B III									
•Grive musicienne.....B III			X	X	X	X			
•Gros bec cassenois.....B II			X			X			
•Grue cendrée (CEE).....B III									
•Guêpier d'Europe FR1.....B II									
•Guifette leucoptère.....B II									
•Guifette moustac (CEE).....B II									
•Guifette noire (CEE).....B II									
•Gypaète barbu (CEE).....B III									
•Harle blèvre.....B III									
•Héron cendré FR2.....B III	X			X	X	X		X	
•Héron gardeboeuf.....B II									
•Héron pourpré (CEE) M.....B II									
•Hibou des marais (CEE) ID.....B II			X						8/5/91. Rocham.
•Hibou moyen Duc.....B II									
•Hirondelle de fenêtre.....B III	X								
•Hirondelle de rivage V.....B III									
•Hirondelle de rochers.....B III				X	X	X			
•Hirondelle rustique.....B III			X	X	X				
•Hultrier ple.....B III									
•Huppe fasciée V.....B II				X					18/6/91. Caprais.
•Hypolaïs icterine.....B III									
•Hypolaïs polyglotte.....B III			X		X				16/10/90. Rocham.
•Lagopède des Alpes (CEE).....B III									

OISEAUX	Npo	NPro	NC	M		H	A	S	Observations
				P	A				
•Linotte mélodieuse B II	X								
•Locustelle lusciniôide V B III									
•Locustelle tachetée V B III									15/96 Rochasson
•Loriot d'Europe B II			X	X	X				
•Marouette de Ballon (CEE) B II									
•Marouette ponctuée (CEE)GM B II									
•Marouette poussin (CEE) B II									
•Martin-pêcheur d'Europe (CEE)V B II			XXX	XX	XX				
•Martinet alpin B III									
•Martinet noir B II			XXX	XX	XX				
•Merle à plastron B II									
•Merle bleu ID B II									
•Merle de roche ID B II									
Merle noir B III			X	X	X			X	
•Mésange à longue queue B II			X	X	X			X	
•Mésange bleue B II			X	X	X			X	
•Mésange boréale B II	X					X		X	
•Mésange charbonnière B II			X	X	X			X	
•Mésange huppée B II			X	X	X			X	
•Mésange noire B II			X	X	X			X	
•Mésange nonnette B II			X	X	X			X	
•Mésange rémiz B II									
•Milan noir (CEE) B III			X	X	X				
•Milan royal GM B III			X	X	X				12/9179 Rochasson
Moineau domestique B III			X		X			X	
•Moineau friquet B III			X		X			X	
•Moineau soulcie ID B II									
•Mouette mélanocéphale B II									
•Mouette rieuse B III						X			
Nette rousse GM B III									
•Niverolle alpine B II									
Oedicnème criard (CEE) B II									
Oie cendrée B III						X			2 tirées en 79 bande Taille
•Outarde canepetière (CEE) D B II									
•Pernoplière d'Egypte (CEE) B III									
•Perdrix bartavelle (CEE) B III									
Perdrix grise ID B III	X?								à vérifier en 84 ACCA
Perdrix rouge ID B III	X?								à vérifier en 84 ACCA
•Petit Duc scops M B II									disparu
•Petit gravelot V B II									
•Phragmite aquatique (CEE) B III									
•Phragmite des joncs B III									
•Pic cenré (CEE) GM B II				X			X		27/4/96 10 ^e à Rochasson
•Pic épeiche B II			X		X			X	
•Pic épeichette B II			X		X				
•Pic mar (CEE) B II					X				
•Pic noir (CEE) B II					X				
•Pic tridactyle (CEE) B II					X				
•Pic vert B II			X		X			X	
Pic bavarde B III			X	X	X			X	
•Pie-grièche à poitrine rose B III			X		X				
•Pie-grièche à tête rousse GM B III									
•Pie-grièche écorcheur (CEE) B III			X						11/6/92 Rochasson
•Pie-grièche grise GM B III									
Pigeon biset <i>de ville</i> B III			X		X			X	
Pigeon colombin M B III			X	X	X				
Pigeon ramier B III			X	X	X			X	
•Pinson des arbres B III			X	X	X			X	
•Pinson du nord B III			X		X				
•Pipit des arbres B III			X		X				
•Pipit farlouse ID B III									
•Pipit rousseline(CEE) GM B III									
•Pipit spioncelle B III					X	X			
Pluvier doré (CEE) B III									
Pluvier guignard(CEE) B III									
•Pouillot de Bonelli B III			X	X	X				à vérifier
•Pouillot flis M B III	X		X	X	X				
•Pouillot siffleur B III			X	X	X				
•Pouillot véloce B II			X	X	X				
Poule d'eau B III			X	X	X				
•Pygargue à queue blanche B III									à vérifier
Râle d'eau B III						X			

OISEAUX	Npo	NPro	NC	M		H	A	S	Observations
				P	A				
•Râle des genêts (CEE) GM B II									
•Roitelet huppé..... B II			X			X		X	
•Roitelet triple bandeau..... B II			X			X		X	
•Roulier d' Europe (CEE)..... B II			X			X		X	
•Rossignol philomèle..... B III			X			X		X	
•Rougegorge B III			X	X	X	X		X	
•Rougequeue à front blanc..... B III			X	X	X	X		X	
•Rougequeue noir..... B III			X	X	X	X		X	
•Rousserolle effarvatte..... B III									
•Rousserolle turdoïde..... B III									
•Rousserolle verderolle FR B III									
Sarcelle d'été GM..... B III				X					
Sarcelle d'hiver GM..... B III						X			
•Serin cini..... B II			X	X	X	X			
•Sittelle torchepot..... B II			X			X		X	
•Sizerin flammé ID..... B II									
•Spatule blanche (CEE)..... B II									
•Sterne caugek..... B II									
•Sterne naine..... B II									
•Sterne pierregarin (CEE)..... B II									
•Tadorne de Belon..... B II									
•Tarin des aulnes ID..... B II						X			
•Tardier des près..... B II			X	X					
•Tardier pâle..... B II			X	X					
Tétras lyre (CEE)..... B III			X	X					
•Tichodrome échelette..... B III	X								
•Torcol fourmilier M..... B III			X						
Tourterelle des bois..... B III			X						
Tourterelle turque..... B III			X			X		X	
•Traquet molleux..... B II				X		X		X	
•Troglodyte..... B III			X			X		X	
Vanneau huppé GM..... B III									
•Vautour fauve (CEE)..... B III									
•Venturon montagnard..... B II									
•Verdier d'Europe..... B II			X			X		X	
•Mésange à moustaches				X					1 individu ♂ en 90 à Nanpetauis
TOTAL	15	4	72	72	60	68	1	37	

OBSERVATIONS:

135 espèces observées entre 1984 et 1997.

LÉGENDE OISEAUX :

- = Protégée par la loi du 10 juillet 1976
- CEE = Espèce figurant dans l'annexe de la directive du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages.
- B II = Espèce strictement protégée figurant dans l'annexe II de la convention de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. BERNE 1979
- B III = Espèce strictement protégée figurant dans l'annexe III de la convention de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. BERNE 1979

Liste rouge faune Isère 1995 :

- D = disparu
- GM = gravement menacé de disparition
- M = menacé de disparition
- V = vulnérable
- FR = faible risque de disparition
- FR1 = dépend des mesures de conservation
- FR2 = quasi menacé.
- ID = insuffisamment documenté

TABLEAU = NPo, NPro, NC, MP, MA, H, A, S

- NPo = Nicheur possible: présent pendant la dernière période de nidification dans un biotope favorable.
- NPro = Nicheur probable : chant en période de reproduction, couple territorial, parades, démonstrations défense des jeunes.
- NC = Nicheur certain : nid vide ou occupé, juvénils non volants, transport nourriture ou matériaux construction du nid.
- M = Migrateur ou de passage (P = printemps du 2/3 au 20/6 ; A = automne du 16/8 au 15/11)
- H = Hivernant du 16/11 au 1/3.
- A = Limite aire répartition
- S = Espèce sédentaire.

Enfin si l'on admet que 3 espèces de vautours nichaient sur le St Eynard (vautour fauve, moine, percnoptère) jusqu'en 1920 pour la dernière espèce, on observe la disparition des espèces nicheuses suivantes depuis 1984 :

- courlis cendré (1 couple à Maupertuis avant l'urbanisation)
 - caille
 - perdrix grise
 - perdrix rouge
- } nichaient dans la plaine
-
- faucon hobereau
 - pic cendré
- } nichaient dans la forêt alluviale de l'Isère
-
- grèbe castagneux nichait dans la zone humide du coeur vert.
 - petit gravelot nichait au bord de l'Isère.

Ainsi 11 espèces nicheuses sur 91 (± 3) ont disparu depuis le début du siècle dont 8 depuis 1984.

Il est donc prouvé que la biodiversité meylanaise diminue dans une évolution négative qui s'accélère.

Une seule espèce (Pic cendré) se trouve à Meylan en limite d'aire de répartition. Mais nous ne possédons qu'une seule citation en 1996 de cet oiseau autrefois commun sur les bords de l'Isère dans la forêt alluviale.

Ce qui veut dire que :

- que Meylan a un rôle à jouer à l'échelon européen et national pour protéger des espèces rares et menacées.
- que l'on se réfère à la liste rouge Isère, il convient de protéger en priorité les espèces meylanaises nicheuses de cette liste rouge (espèces soulignées dans le texte p 4) et secondairement les 16 espèces meylanaises menacées à court terme.

→ Statut des espèces d'oiseaux pendant l'année :

Les espèces d'oiseaux sont assez bien connues sur la commune. En effet, si l'on compare les espèces nicheuses probables (4) et certaines (72), on se rend compte que la plupart des espèces susceptibles d'être observées pendant la période de reproduction ($15+4+72 \pm 3$) soit 91 ± 3 sont classées dans les espèces nicheuses certaines (72 sur 91 ± 3).

Ce qui démontre l'efficacité des ornithologues qui connaissent leur peuplements. Notons que l'atlas ornithologique Rhône Alpin (1977) signale 126 espèces nicheuses dans le Grésivaudan et 91 pour la Chartreuse. Meylan aurait du être un mélange des deux.

En ce qui concerne les espèces migratrices, on constate comme ailleurs en Isère un léger déficit du nombre d'espèces en automne 60 contre 72 au printemps. Il est probable que la migration d'automne soit plus rapide et plus discrète.

Le nombre d'espèces hivernantes (68) s'explique bien. Il s'agit d'un nombre classique pour le département avec l'apport des espèces montagnardes qui descendent des massifs voisins (Epervier, Sizerin flammé, tarins des aulnes etc...) et des hivernants qui viennent du Nord de l'Europe (Pinson du Nord...).

37 espèces sont sédentaires à Meylan. Il s'agit du fond commun de la faune ornithologique meylanaise. L'uniformisation des peuplements tend vers le maintien voir l'augmentation de densité de ces espèces banales, résistantes à la cohabitation humaine.

•B/ Mammifères non volants :

La synthèse des observations est présentée dans le tableau suivant :

- 31 espèces \pm 1 ont été observées à Meylan depuis 1984.
- 2 espèces (castor et musaraigne aquatique) sont protégées par la loi française.
- 16 espèces figurent dans l'annexe III (espèces strictement protégées) de la convention de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (Berne 1979).
- 3 espèces figurent sur la liste rouge des espèces menacées en Isère (1995) :

Castor (FR2) : faible risque . Quasi menacé

Lièvre (FR2) : Faible risque . Quasi menacé

Musaraigne aquatique (ID) : Insuffisamment documenté

Là encore, les bonnes connaissances acquises permettent de prouver la reproduction sur la commune de la quasi totalité des espèces présentes (28 sur 31 \pm 1). Il n'y a que 4 espèces dont le statut est à préciser : *La belette et l'hermine* qui ont besoin de grands territoires et peuvent être erratiques, *Le chamois* qui recolonise trop lentement les pierriers du St Eynard, *Le lièvre* qui a probablement disparu dans les années 1980.

Certaines espèces (micro mammifères) n'ont été trouvées que dans des pelotes de réjection de chouettes.

•C/ Les chauves souris :

Le tableau suivant donne la synthèse des observations à Meylan.

Sur les 26 espèces recensées en Isère, 5 espèces sont citées à Meylan. Toutes sont protégées par la loi. 2 figurent à l'annexe II (espèces strictement protégées) de la convention de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (Berne 1979) et 3 sur l'annexe III de cette convention.

Une seule espèce, la pipistrelle de nathusius figure dans la liste rouge des espèces menacées en Isère (1995) dans la catégorie vulnérable (V).

Cependant dans ce domaine nos connaissances sont restreintes car on connaît 17 espèces de chauves souris dans le Grésivaudan.

Il est étonnant de constater que les connaissances acquises portent plus sur la période hivernale (4 espèces présentes à Meylan) que pendant la période estivale (3 espèces présentes). Seulement 2 espèces sur 5 ont été observées comme reproductrices, ce qui montre nos lacunes. Cependant la commune peut s'enorgueillir d'abriter la seule colonie de reproduction Iséroise connue du Vespère de Savi, espèce d'origine méridionale [16].

MAMMIFÈRES Sauf chiroptères	R	O	X	Observations
Belette..... B III		X		
Blaireau..... B III	X			
•Bouquetin..... B III				
Campagnol agreste.....	X			pelote rejection rapue
Campagnol amphibie ID.....	X			
Campagnol des champs.....	X			
Campagnol des neiges..... B III	X			
Campagnol roussâtre.....	X			
Campagnol souterrain.....	X			
Campagnol souterrain des Alpes.....	X			pelote rejection. Chauvette hulo He
Campagnol souterrain de Provence ID.....	X			
Campagnol terrestre.....	X			
•Castor FR2.....	X			boucle de la Taillet
Cerf..... B III				
Cerf sika..... B III				
•Chat sauvage V..... B II				
Chamois..... B III		X		
Chevreuil..... B III	X			
Daim..... B III				
•Ecureuil..... B III	X			
Fouine..... B III	X			
•Genette ID.....				
•Hérisson..... B III	X			
Hermine..... B III		X		
Lapin de garenne.....	X			déminime.
Lérot..... B III	X			
Lièvre commun FR2.....		X!		croûte à Rochesson 8/1/98
Lièvre variable ID..... B III				
Loir..... B III	X			
Loup D..... B II				
•Loutre GM..... B II				
•Lynx M.....				
Marmotte..... B III				
Martre..... B III	X			
Mouflon.....				
Mulot alpestre.....				
Mulot sylvestre.....	X			
Mulot à collier.....				
Muscardin..... B III	X			
Musaraigne alpine ID..... B III				
•Musaraigne aquatique ID..... B III	X			Pelote rejection hulo He.
Musaraigne bicolore..... B III				
Musaraigne carrelet..... B III				
Musaraigne couronnée..... B III	X			Dans une bouteille. La Taillet.
Musaraigne des jardins..... B III				
Musaraigne étrusque ID..... B III				
Musaraigne de Miller ID.....				
Musaraigne musette..... B III	X			
•Musaraigne pygmée..... B III				
•Ours D..... B II				
Putois ID..... B III				
Ragondin.....	X			
Rat des moissons.....	X			
Rat musqué.....	X			
Rat noir.....	X			
Renard.....	X			
Sanglier..... B III	X			
Souris grise.....	X			
Surmulot.....	X			
Taupe.....	X			
SOUS TOTAL	28	3	+1?	

OBSERVATIONS :

LÉGENDE MAMMIFÈRES et Liste rouge faune Isère 1995 : idem page 5

Tableau : R, O, X :

R = se reproduisant sur le site.

O = occasionnel (erratique, terrain de chasse...)

X = statut inconnu

CHIROPTÈRES	Rpo	Rpro	Rc	E	H	Observations
•Barbastelle V B II						
•Grand rhinolophe M B II						
•Grand murin V B II						
•Grande noctule B II						
•Minioptère V B II						
•Molosse de Cestoni V B II						
•Murin à moustaches B II						
•Murin à oreilles échancrées B II						
•Murin de Capaccini V B II						
•Murin de Daubenton B II						
•Murin de Brandt V B II						
•Murin de Natterer B II						
•Murin de Bechstein V B II						
•Noctule commune V B II						
•Noctule de Leisler B II				X	X	
•Oreillard commun B II						
•Oreillard méridional B II						
•Petit murin V B II						
•Petit rhinolophe M B II						
•Pipistrelle commune B III					X	
•Pipistrelle de Kuhl B III			X		X	
•Pipistrelle de Nathusius V B III					X	
•Rhinolophe euryale GM B II						
•Sérotine bicolore V B II						
•Sérotine commune B II						
•Sérotine de Nilsson V B II						
•Vespère de Savl B II			X			
SOUS TOTAL			2	1	4	
TOTAL MAMMIFÈRES	31 + 1? + 5 =			36	+ 1?	
TOTAL Chauves souris	5					

OBSERVATIONS :

LÉGENDE CHIROPTÈRES :
idem page 5 LÉGENDE OISEAUX

Liste rouge faune Isère 1995 :
idem page 5

Tableau : Rpo, Rpro, RC, E, H :

Rpo = Reproduction possible (observation d'un accouplement ou d'un mâle aux gonades gonflées)

Rpro = Reproduction probable (observation d'un juvénile émancipé avant octobre ou d'une femelle gestante)

Rc = Reproduction certaine (observation d'un tas de guano frais avec cadavre de juvénile de l'année, de l'allaitement ou d'une femelle avec télines gonflées de lait)

E = Estivant (observation d'une femelle adulte non gestante du 15/4 au 1/11 ou observation d'un mâle adulte du 15/4 au 1/11)

H = Hivernant (du 2/11 au 14/4)

REMARQUE : Toutes les espèces de chiroptère sont classées dans l'annexe IV de la directive de la CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

AMPHIBIENS ET REPTILES	R	X	Observations
•Alyte accoucheurB II	X		
•Coronelle girondine V.....B III			
•Couleuvre à collierB III	X		
•Couleuvre coronelle lisse.....B II			
•Couleuvre d'Esculape.....B II	X		
•Couleuvre verte et jaune.....B II	X		
•Couleuvre vipérine ID.....B III			
•Crapaud communB III	X		
•Crapaud calamiteB II			
•Grenouille agile.....B III	X		
•Grenouille rieuseB III	X		
Grenouille rousseB III			
Grenouille verte.....B II			
•Grenouille de LessonaB III			
•Lézard des muraillesB II	X		
•Lézard des souches ID.....B III			
•Lézard vertB II	X		
•Lézard ocellé VB II			
•Lézard vivipareB II			
•Orvet FR2B III			
•Pélodyte ponctuéB III			
•Rainette verteB II	X?		à vérifier
•Salamandre noireB II			
•Salamandre tachetéeB III	X		
•Sonneur à ventre jauneB II			
Tortue de FlorideB III		X	
•Tortue cistude VB II			
•Triton alpestreB III	X		
•Triton crêtéB II			
•Triton palméB III	X		
•Triton ponctué.....B III			
Vipère aspic.....B III	X		
TOTAL	14	1	

OBSERVATIONS :

LÉGENDE AMPHIBIENS ET REPTILES :

idem page 5 LÉGENDE OISEAUX

Liste rouge faune Isère 1995 :

V = vulnérable

FR2 = quasi menacé .

ID = insuffisamment documenté

Tableau : R, X

R = Se reproduisant sur le site.

X = Statut inconnu.

REMARQUE : le lézard des murailles, la rainette verte, la grenouille agile, la couleuvre d'esculape, la couleuvre verte et jaune sont classés dans l'annexe IV de la directive CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage . Les grenouilles vertes et rieuses sont classées dans l'annexe V .

L'arrêté du 22 juillet 1993 interdit la mutilation, l'achat, la vente, le transport de la vipère aspic, de la grenouille verte et rousse (sauf élevage artificiel).

♦D) Synthèse mammifères :

Si l'on regroupe mammifères non volants et chauves souris qui se justifie selon la systématique, nous comptons 36 espèces de mammifères \pm 1 à Meylan. Ce chiffre est à comparer avec les 80 espèces citées en Isère [14].

Une meilleur prospection pourrait permettre de compter une bonne dizaine d'espèces supplémentaires (campagnol amphibie, mulot à collier, musaraigne pygmée, rat noir, chauves souris...).

Nous savons que plusieurs espèces ont disparu depuis le Moyen Age jusqu'au début du 19ème siècle (ours, loup, lynx, cerf...) sur la commune. Aujourd'hui nous pouvons admettre la disparition du lièvre dans les années 1980 et celle probable dans un proche avenir, si ce n'est déjà fait, du rat des moissons et de la noctule de Leisler.

Soit 3 espèces sur les 36 présentes sur la commune. Encore là nous notons une diminution de la biodiversité et l'accélération du phénomène.

♦E) Reptiles amphibiens :

Le tableau suivant donne la synthèse des observations :

15 espèces sont recensées sur la commune et s'y reproduisent (15 sont citées en Chartreuse et 22 en Grésivaudan). On connaît la présence de 30 espèces en Isère [21].

13 espèces sont protégées par la loi. Notons la présence grandissante d'une espèce exotique envahissante : La tortue de Floride dont on ignore encore si elle se reproduit sur la commune.

6 espèces figurent sur l'annexe II et 9 sur l'annexe III (espèces strictement protégées) de la convention de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (Berne 1979), soit la totalité du peuplement de reptiles amphibiens meylanais.

Il serait possible à l'aide de meilleures prospections de rajouter quelques espèces dans l'inventaire (grenouille verte, orvet, couleuvre vipérine...). Nos connaissances attestent de la disparition de la tortue cistude à Meylan dans les années 1950 et d'une diminution constante et inquiétantes des 6 espèces suivantes :

- Crapaud alyte
- Couleuvre à collier
- Grenouille agile
- Rainette verte
- Triton alpestre
- Triton palmé

Les principales raisons en sont la disparition des zones humides et la pollution de l'eau par les pesticides.

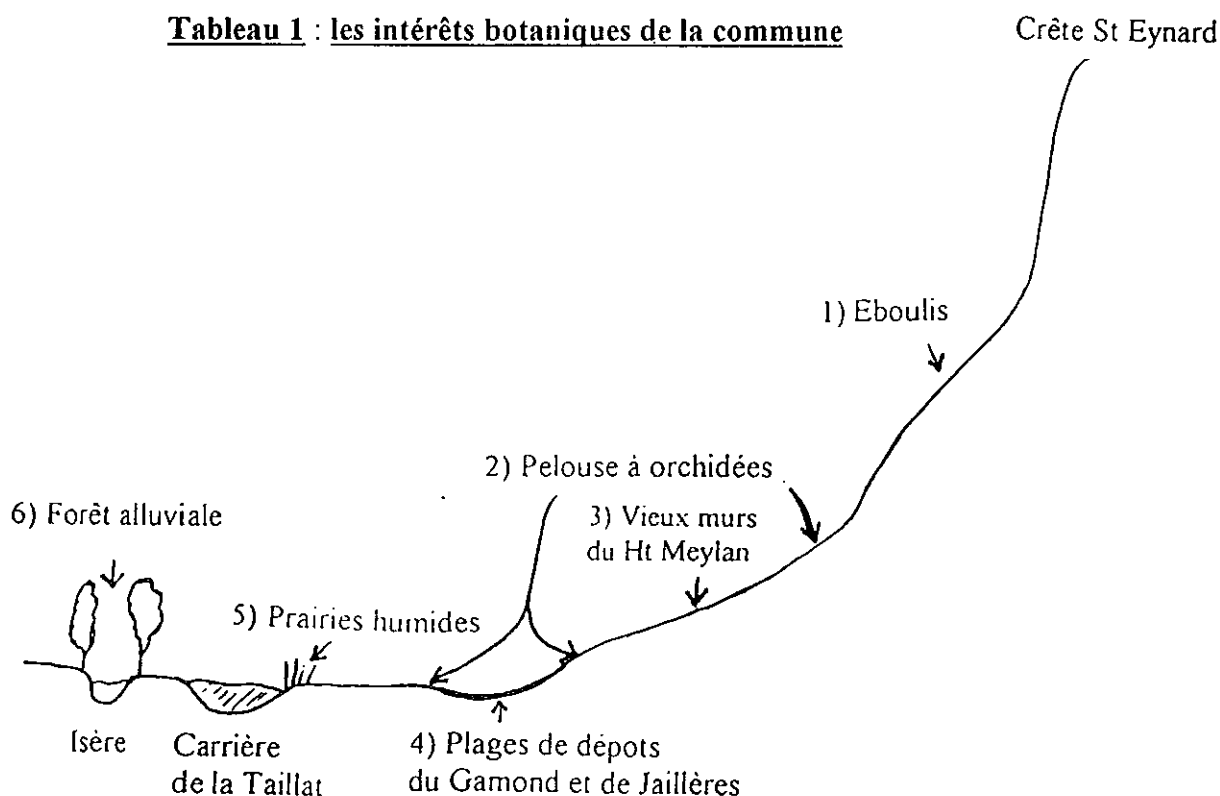
Là encore la biodiversité est menacée et l'évolution négative s'amplifie avec le temps.

IV-La biodiversité floristique à Meylan :

Compte tenu du faible temps imparti et des connaissances limitées à Meylan sur ce sujet nous tenterons ici de procéder à une rapide synthèse qui méritera un complément dès que possible.

A notre connaissance en effet , la commune n'a pas été prospectée systématiquement. Un premier inventaire avait été réalisé par Monsieur JAIL, ancien maire à la Libération. Messieurs BESSON et GUILLARD membres défunts de l'association du patrimoine meylanais ont fait des prospections dont une partie se trouve sous la forme d'un herbier au CINE. Enfin Monsieur Roger MARCIAU de l'association GENTIANA dispose de notes manuscrites non encore exploitables. Pour différentes raisons, nous n'avons pas pu consulter ces documents. Nous nous limiterons à l'analyse d'études localisées autour de Rochasson (H. BIRON), du moulin de Charlaix [3] et de la forêt alluviale de l'Isère [9] des Béalières, du parc de Bérivière (Annexe 3) et de la plage de dépôts du Gamond (Annexe 4). On peut évoquer l'intérêt botanique de la commune par un itinéraire du sommet (crêtes de St Eynard) jusqu'aux berges de l'Isère.

Tableau 1 : les intérêts botaniques de la commune



1) Les éboulis du St Eynard :

- Site classé en ZNIEFF (Voir p16, 17, 18).
- Voir compte rendu Sortie SAJA 1986 du 27 Avril 1986.
- Présence de la Daphné de Verlot (*Daphné créorum s/sp verloti*), de la Daphné Lauréole (*Daphné laureola*), de la Fumuna couchée (*Fumana pocumbeus*). Cette zone présente également un grand intérêt entomologique. Le secteur n'est pas actuellement menacé.

2) Les pelouses à orchidées :

Voici quelques observations de H BIRON :

ORCHIDEES

Secteur de Rochasson

Détermination Terrain
Mars à Juin 1997

4 Ophrys litigieux (litigiosa)
bourdon (foloserica)
abeille (apifera)
mouche (insectiflora)

3 Cephalantères (Cephalanthera)
rouge (rubra)
pâle (damasonium)
à longues feuilles (longifolium)

2 Epipactis à larges feuilles (helleborine)
rouge sang (atrorubens)

2 Platanthères à deux feuilles (bifolia)
(platanthera)
verdâtre (chlorantha)

5 Orchis
bouc (Himantoglossum pricinum)
pourpre (purpurea)
militaire (militaris)
brulé (ustulata)
pyramidal (Anacamptis pyramidalis)

1 Aceras homme pendu (antropophorum)

1 Listere à feuilles ovales (ovata)
(Listera)

1 Gymnadéne moustique (corropsea)
(gymnaenia)

1 Limodore à feuilles avortées (abortiva)
(Limodorum)

1 Neottie nid d'oiseau (nidus avis)
(Néottia)

1 Dactylorhiza de Fusch (fuchsii)
(Id)

AUTRES (Secteur de Rochasson)

Ononis buissonnant - Ononis fruticosa

Ononis natrix - Ononis natrix

Trèfle Rouge - Trifolium rubens

Blackstonia à feuilles perforées - Blackstonia perfoliata

Brunelle laciniée - Prunella laciniata

Brunelle commune - Prunella vulgaris

Genet poilu - Genista pilosa

Lin à feuilles tenues - Linum tenuifolium

Lin purgatif - Linum catharticum

Buphthalmum à feuilles de saules

Iris gigot - Iris foetidissima

Oeillet des Chartreux - Dianthus carthusianorum

Il conviendra de veiller au maintien de ces prairies par la fauche ou le pâturage. Nous conseillons la création d'une zone de préemption espace naturel sensible autour de Rochasson qui pourrait permettre l'acquisition de ces pelouses par la commune ou le Conseil Général. Il importe surtout de ne pas mettre d'engrais sur les prairies (nitrates et azote). On se reportera au paragraphe prairies p21 et 22.

3) Les vieux murs du Ht Meylan :

On y trouve une faune et une flore particulière. Parmi les plantes les plus intéressantes :

- La Corydale jaune (Corydalis lutea) citée au début du siècle dans la propriété de Monsieur de Mortillet (Nous cherchons cette localisation).
- La linnaire cymbalaire (Cymbalaria muralis)
- La linnaire élatine (Kickxia elatine)
- La linnaire à feuille d'origan (Chaenorhinum origanifolium)

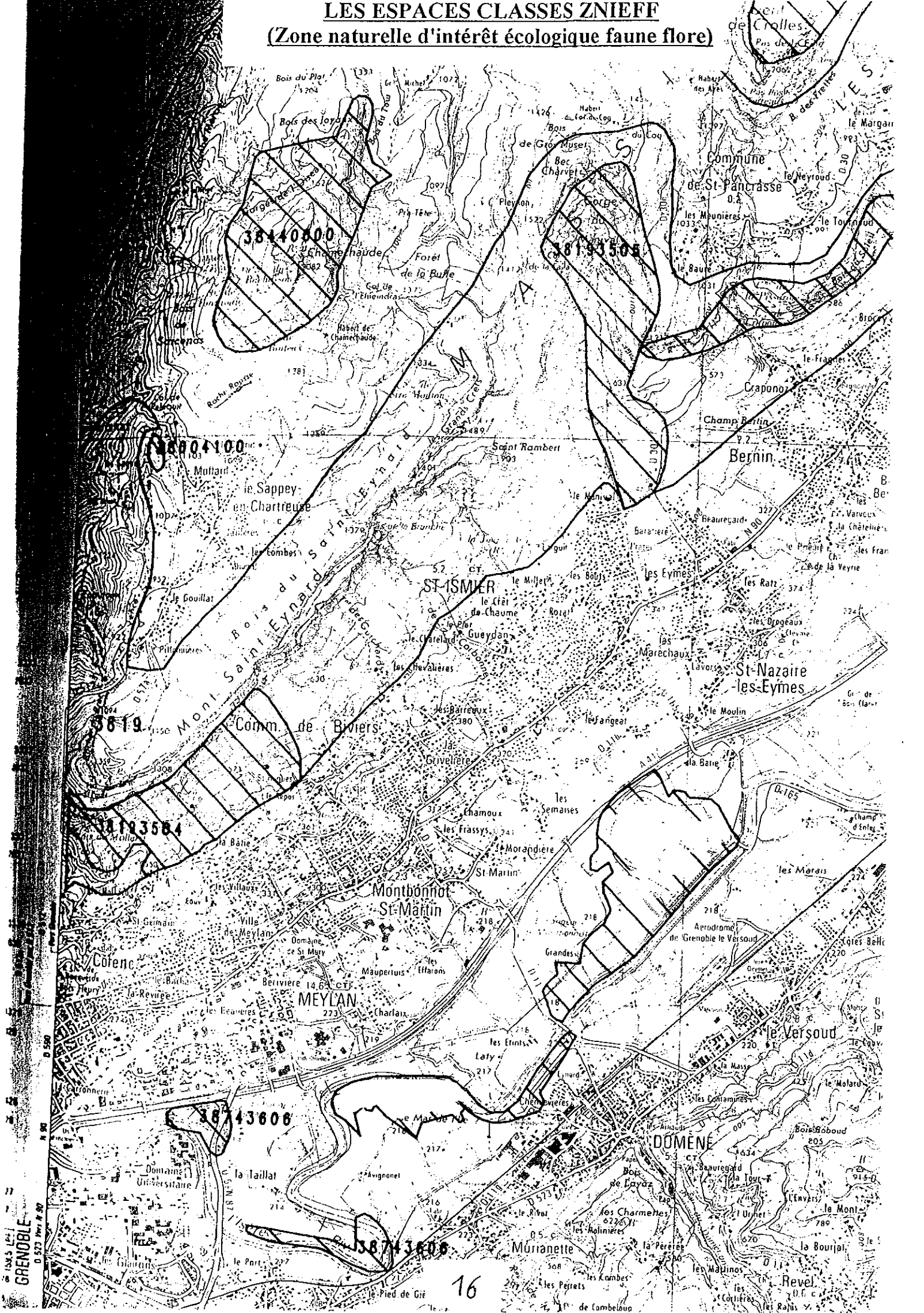
Il s'agit là de faire un inventaire précis de vieux murs intéressants, d'en informer les propriétaires et d'éditer un guide de création ou d'entretien des vieux murs qui pourrait être largement diffusé (voir Annexe 2). La mairie pourrait donner l'exemple avec les vieux murs des Capucins ou de Rochasson.

4) Plages de dépôts du Gamond et de Jaillères :

(voir annexe 4)

Première citation en Isère d'une plante : La linnaire de Sieber en 1994 (R. MARCIAU).
La commune pourra prévoir une gestion écologique des sites (voir annexe 4).

LES ESPACES CLASSES ZNIEFF
(Zone naturelle d'intérêt écologique faune flore)



1983 LES
GRENOBLE
0 500 Mètres

FICHE ZNIEFF

BOUCLE DE LA TAILLAT ET ILE D'AMOUR

Zone n°: 3874-3606

Type : I

District : Grésivaudan

Communes : GIERES, MEYLAN

Typologie : forêt, bois

Superficie (en ha) : 64

Altitude inférieure : 0

Altitude supérieure : 214

Départements : Isère

Intérêt : faunistique

Boisements réliuels de la forêt riveraine de la vallée du Grésivaudan

Avifaune riche : 81 espèces observées dont 45 nicheuses certaines, 12 espèces de la liste rouge des oiseaux nicheurs.

Bibliographie :

BELLANDRIA G 1983 : Evolution des formations végétales et occupation des sols dans une vallée alluviale. Application à la section de la Boucle du Bois Français à la Boucle de la Taillat. Mém. DEA. Ecologie appliquée. USMG.

CARENE 1984 : Etude d'impact pour la carrière de la Boucle de la Taillat.

FRAPNA Isère 1985 : Contribution à l'inventaire des milieux sensibles de l'Isère, district naturel Grésivaudan. Conseil Général de l'Isère.

FRAPNA Isère 1987 : Liste rouge des Oiseaux nicheurs menacés en Isère.

CORA Isère 1985 : Les réserves de chasse sur le domaine public fluvial et la chasse au gibier d'eau en Isère. Bilans et propositions. Rapport DDAF Isère.

FICHE ZNIEFF

HAUTS DE CORENC, EBOULIS DU ST-EYNARD

Zone n°: 3819-3504

Type : 1

District : Chartreuse

Communes : BIVIERS, CORENC, MEYLAN

Typologie : forêt, bois

Superficie (en ha) : 245

Altitude inférieure : 450

Altitude supérieure : 950

Départements : Isère

Intérêt : botanique, entomologique, ornithologique, biogéographique.

Riche colonie méridionale : aphyllante de Montpellier, argyrolobe de linnée, clypeola jonthlaspi (petite Crucifère du Midi localisée dans le Massif à une altitude remarquable : 1100m) *Daphne verloti*

Très riche station entomologique : Lycènes rares.

Intérêt ornithologique : rapaces rupestres, Engoulevent.

Bibliographie :

BRUN E 1925 : Quelques stations de plantes très localisées dans la région grenobloise. PV Bio Club, 4e année n° 61.

MANZONI G 1981 : Echos du Dauphiné (*Lep. Lycaenidae, Hesperidae, Satyridae, Nymphalidae et Arctiidae*). Alexanor 12 (1), 1981, pp 3-6.

FRAPNA 1985 : Contribution à l'inventaire des milieux sensibles de l'Isère, district naturel Chartreuse. Conseil Général de l'Isère

SAJA 1986 : CR. de la sortie botanique au St Eynard le 27 avril 1986

VIDAL J , OFFNER 1905 : Les colonies de plantes méridionales des environs de Grenoble. Imp. Allier. 61p.

5) Prairies humides :

Il s'agit de la végétation du site de la carrière de la Taillat. Une étude complémentaire serait intéressante sur toutes les zones humides de la boucle de la Taillat pour recenser et proposer de meilleures mesures de gestion (ex : les talus des chantournes).

6) La forêt alluviale :

Ce milieu végétal très particulier se réduit chaque année. Il est indispensable de respecter la charte de protection des forêts riveraines du Grésivaudan que la commune a signée et de lancer un programme de restauration (voir p20). On note la présence de l'impatiens de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*).

7) Divers :

- On trouve page 16, 17, 18 les espaces classés en ZNIEFF sur la commune par le ministère de l'environnement et le muséum d'histoire naturelle de Paris.

La délimitation précise avec une échelle plus réduite ainsi que les relevés naturalistes peuvent être obtenus à l'agence Avenir ou au muséum de Grenoble.

- Signalons la présence à Meylan d'un tulipier remarquable dans le parc de Maupertuis (FRAPNA 1997 : "De feuilles en aiguilles", Petit guide des arbres remarquables de l'Isère. Didier Richard).

V-Comment préserver et développer la biodiversité à Meylan ?:

Nous proposons deux types de mesures : les unes destinées aux décideurs (élus, techniciens de la mairie ou des services de l'Etat...) et les autres adressées aux citoyens meylanais qui peuvent jouer un rôle important dans les espaces privés.

A) Mesures destinées aux décideurs :

1) Compléter les connaissances sur la biodiversité à Meylan :

- Compléter les inventaires floristiques : Recensement exhaustif de la flore sauvage à Meylan (plantes rares, menacées, protégées...).

A faire sur un cycle annuel.

- *Compléter les inventaires faunistiques :*

*espèces d'oiseaux migrateurs, micromammifères, petits carnivores, chauves-souris, orvet, grenouille verte...

- *Améliorer les connaissances sur le statut de reproduction des espèces :*

*Oiseaux : recherche de nidification, migration automnale

*Chauves souris : reproduction

*Poissons

*Invertébrés : insectes menacés, protégés, rares.

- *Inventaire biologique des grandes propriétés privées inaccessibles.*

- *Inventaires exhaustif des espaces verts communaux en particulier "La carrière de la Taillat"*

- *Plan d'action spécifique pour certaines espèces emblématiques.*
- *Cartographie détaillée des espaces de biodiversité à Meylan. Classement de ces espaces au POS en zone ND.*

Toutes ces études doivent être confiées à des personnes qualifiées pouvant travailler sur un cycle annuel complet.

2) Faire connaître le patrimoine biologique et la biodiversité aux citoyens meylanais :

- Mettre à disposition les informations recueillies au CINE, aux services techniques, au archives, dans les bibliothèques.
- Présenter les résultats des travaux aux élus, au conseil municipal, aux unions de quartier, aux associations. Organiser des réunions publiques avec diapositives et des sorties sur le terrain.

3) Préserver les milieux naturels menacés :

Un grand principe consiste à préserver les milieux naturels pour préserver les écosystèmes donc la faune et la flore qui s'y trouvent.

Si l'on examine attentivement la situation des espèces animales et végétales menacées à Meylan, on se rend vite compte que la plupart d'entre elles vivent dans des milieux naturels spécifiques particulièrement menacés sur la commune.

A) La forêt alluviale de l'Isère :

Selon les études précises de la FRAPNA [9] ou de la faculté des sciences de Grenoble, la forêt alluviale du Grésivaudan a perdu en 20 ans 50 à 70 % de sa surface. En 1997, lors de nos prospections sur le terrain, nous avons constaté :

- l'abattage par le syndicat des digues de 150 arbres de très grandes dimensions entre la carrière de la Taillat et le pont de l'autoroute.
- Le déboisement d'un boisement naturel sur un terrain communal par un chantier de réinsertion au printemps 1997 à la carrière de la Taillat.
- La dégradation d'un lambeau de forêt alluviale dans la boucle du Taillat par une association de paint ball (près des pépinières Paquet).
- Des dépôts d'ordures le long de la digue de l'Isère (échangeur de la ZIRST par exemple).

Si l'on rajoute la réfection des digues prévues par le syndicat des digues près du pont de l'autoroute, on constate une dégradation constante en surface et en qualité de cette forêt alluviale alors que la commune a signé la charte de protection des forêts alluviales du Grésivaudan et que ces boisements sont classés en EBC du POS.

Aussi la disparition du faucon hobereau, du pic cendré, de la rainette verte, de chauves souris s'expliquent :

Il est donc nécessaire :

- De renforcer les mesures réglementaires de protection (classement en forêt de protection)
- De concevoir un plan de restauration de la forêt alluviale avec création de zone de préemption espace naturel sensible.
- D'acquisitions foncières des lambeaux reliques et des espaces adjacents au titre du périmètre sensible subventionné par le Conseil Général.
- De surveiller tous les travaux susceptibles de dégrader la forêt alluviale et d'exiger des mesures compensatoires.
- De former les personnes en réinsertion pour qu'elles ne renouvelent pas les dégradations inutiles constatées ce printemps (arbres morts coupés, lierre enlevé etc...).

B) Les zones humides :

Là encore nous constatons sur le terrain la disparition de mares, de prés humides, le busage de ruisseaux, la pollution des eaux de surface ce qui explique la disparition des espèces suivantes :

- Grèbes castagneux
- Locustelle tachetée
- Hypolaïs polyglotte
- Faucon hobereau
- Rousserolles
- Tritons
- Chauves Souris

La commune a commencé un bon travail d'inventaire et d'information sur le sujet [M]. On pourrait l'amplifier de la manière suivante :

- Analyse des eaux de surface et programme de restauration. En priorité mare des cerisiers, chantournes de la Taillat, ruisseau de l'hermitage.
- Création de mares dans les espaces verts de la commune et les cours d'écoles et de collèges avec l'aide du Conseil Général. Remise en état des mares routoirs (Béalières).
- Amélioration des berges du plan d'eau de la Taillat et de la zone humide récemment créée qui reste souvent à sec sur une partie.

C) Les prairies naturelles :

La disparition du Courlis cendré s'est produite lors de l'urbanisation de la grande prairie humide de Maupertuis. Celles de la pie grièche écorcheur, des traquets pâtre, tarier, de l'alouette des champs, de l'orvet, du lièvre lors de l'urbanisation des espaces ouverts des Béalières, de la ZIRST ou du Ht Meylan.

Les prairies naturelles ne subsistent que dans de rares cas (propriétés Mermet à Rochasson, propriétés privés du Ht Meylan...).

Il nous paraît essentiel :

- De reconverter une partie des pelouses communales en prairie naturelle.
- De recenser les espaces de prairies naturelles.
- D' inciter les propriétaires privés à en semer, à les entretenir et à les conserver.
- De mettre en place une politique foncière destinée à l'acquisition de délaissées ou d'espaces agricoles pour maintenir des prairies Chanlaix (zone de préemption espace naturel sensible autour de Rochasson).

Cette politique peut s'inscrire dans le cadre du développement économique agricole. Il est tout à fait possible de faucher ou de pâturer ces espaces ouverts. Dans ce cas un contact avec l'ADAYG, la Chambre d'Agriculture, les organisations agricoles meylanaises serait utile.

D) Les haies et les bocages :

Une des grandes réussites de la municipalité Gillet à Meylan a été la mise en place de la ZIRST sans détruire le maillage de haies et de fossés.

Cela a permis le maintien de nombreuses espèces animales et végétales sans nuire à l'activité économique, bien au contraire, le cadre de vie étant un facteur de productivité. Il convient de maintenir le règlement actuel de la ZIRST en veillant au respect du cadre naturel, notamment en refusant l'extension de parkings et des locaux sur les haies, les friches, les fossés existants. Il serait possible d'envisager un plan d'action et une stratégie de plantations de haies champêtres, d'essences locales dans le secteur de la plaine. Une concertation avec les unions de quartier, les copropriétés, les écoles permettraient la plantation de nombreuses haies à Meylan. Ceci pourrait s'intégrer dans la révision du POS. Une action incitative pourrait être tentée auprès des propriétaires de la boucle de la Taillat.

Cela permettrait le retour des espèces suivantes :

- Bruants jaune et zizi
- Huppe
- Torcol
- Chouette chevêche
- Chouette effraie
- Faisan
- Rats des moissons

Pour cette opération, il serait utile :

- Remettre à jour et poursuivre la diffusion du document municipal réalisé par Dominique ARNET du CINE sur les haies pour les habitants de Meylan.
- De créer une pépinière d'essences locales ou de passer un contrat avec un pépiniériste pour qu'il réalise une telle pépinière (le lycée horticole de St Ismier serait bien outillé pour cela).
- D'exiger des haies de persistants mélangés à la place des haies monospécifiques de lauriers ou de tuyas autour des villas dans le règlement du POS. Proposer :
 - Au minimum de les doubler côté rue par une haie champêtre.
 - Des essences (troènes buis...) qui jouent le même rôle de protection de l'intimité.

E) Les friches :

Sans être un milieu naturel caractéristique, on désigne par friche des espaces herbacés et buissonnants qui évoluent de façon naturelle. Ces espaces délaissés sont riches en biodiversité grâce à la présence de plantes gênant la pénétration (orties, ronce, chardons). On y retrouve la fauvette grisette, les bruants, les perdrix, des reptiles et une grande diversité d'insectes.

Il est nécessaire de réhabiliter l'image de ces espaces :

- en informant le public (publication, sorties nature)
- en favorisant ces espaces de friches sur de petites superficies dans les espaces verts (autour du pied des arbres, dans les angles, le long de murs, de voieries, dans les cours des écoles et des collèges, sur les espaces de toitures plates, le long des chantournes et de l'autoroute.

F) Les vieux arbres :

Là aussi il ne s'agit pas dans un milieu naturel particulier mais d'un élément végétal. Sans distinction d'espèce, on peut affirmer que l'ensemble à Meylan ce n'est pas le nombre d'arbres qui fait le plus défaut mais c'est le nombre de vieux arbres comportant des branches mortes et des troncs creux. La biodiversité d'un arbre dépend de son essence (un saule peut héberger plus de deux cents espèces d'insectes alors qu'un conifère n'en compte que vingt) et de son âge. Riche en espèces animales à sa jeunesse, il en perd beaucoup à l'âge mûr pour en retrouver un nombre important dans sa vieillesse. Plus un arbre est vieux plus il contribue à la biodiversité.

Or les arbres vieux sont grands et ils gênent certains habitants par leur ombre, leurs racines, leur feuilles. C'est pourquoi la pression populaire va à l'encontre naturellement de la biodiversité. Les élus, soucieux de l'intérêt général doivent s'opposer à cette tendance du public sans démagogie.

Nous proposons :

- De reprendre les inventaires informatisés et exhaustifs des arbres situés sur des terrains communaux menés par D. BARNET du CINE avec la société ARBREGEST.
- De localiser et de protéger tous ceux qui ont plus de 45 ans dans le règlement du POS (classement EBC du POS) particulièrement les vieux saules et peupliers de la boucle de la Taillat.
- De laisser autant que possible les feuilles mortes au pied des arbres.

En effet, la pression agricole a abouti cette année 1997 à la suppression d'un vieux verger près de la ferme de Mr PRAS dans la boucle de la Taillat et de plusieurs grands peupliers près de l'autoroute.

Une politique active de protection des arbres creux permettra la protection des chouettes hulotte, effraie et chevêche, de la huppe, du torcol, des chauves souris et des étourneaux et de nombreux insectes rares.

G) Les vieux murs :

Les vieux murs du Ht Meylan constituent non seulement un patrimoine historique et paysager mais un milieu artificiel proche d'une falaise. A ce titre, les vieux murs disposant de trous de barbacanes et de disjointements entre les pierres sont très favorables à une faune et une flore particulière pour les plantes, les mésanges, les couleuvres d'esculape...).

Il n'est pas question, bien entendu, de laisser s'écrouler les vieux murs faute d'entretien. Mais il est possible de laisser des espaces disponibles pour la faune et la flore dans un mur à restaurer et mieux encore de prévoir des espaces dans les murs à construire (voir annexe 2).

De même nous proposons :

- Un inventaire exhaustif de la biodiversité des vieux murs meylanais.
- Un cahier des charges imposant avant tout travaux de réfection sur des murs communaux une expertise préalable localisant la présence d'espèces animales ou végétales intéressantes et préconisant des précautions particulières (date des travaux, pose de nichoirs intégrés etc...).
- Inciter les propriétaires privés à faire de même.

♦4) Protection des espaces actuellement classés EBC au POS :

Le POS actuel a classé certains espaces boisés au POS en EBC. Pourtant des arbres ainsi classés sont souvent détruits sans réaction de la commune. Nous demandons une plus grande vigilance et plus grande fermeté. Est ce que les élus ou les techniciens de quartier ne pourraient pas être informés et sollicités à cet effet?

♦5) Poursuivre l'aménagement écologique du plan d'eau de la Taillat :

- Valorisation de la végétation naturelle. Plantations.
- Pose de nichoirs.
- Création d'une île flottante pour sternes.
- Création de mares.
- Berge abrupte pour hirondelles de rivage.

♦6) Créer un vrai réseau de trames vertes :

L'étude menée sur les écureuils à Meylan a montré l'importance de trames vertes qui permettent des déplacements faunistiques. L'effet de coupure de la RN 90 et surtout de l'autoroute influence gravement les peuplements humains et de nombreux vertébrés (reptiles, amphibiens, mammifères...). Aussi il apparaît primordial de prévoir les rétablissements de trames vertes Nord Sud en particulier. Il n'est pas indispensable que se soit des espaces verts publics. Cela peut être :

- des pistes cyclables
- des trottoirs
- des ruisseaux aux berges végétalisés
- des jardins

Les torrents de Jaillère et du Gamond seront à privilégier dans ce domaine.

♦7) Mettre en place un code vert :

La gestion des espaces verts paraît importante pour la pérennité de la biodiversité. Si 43 ha d'espaces verts communaux existent sur le territoire communal, il semble possible d'orienter une partie de cette surface vers une gestion différenciée, plus naturelle et spontanée :

- l'arrêt de l'usage des pesticides, herbicides
 - le non usage d'engrais sur les prairies
 - la création de points d'eau
 - la pose de nichoirs
 - la conservation des arbres morts
- seront des points positifs pour la gestion des espaces verts communaux.

On peut remarquer que l'espace paysager du rond point du lycée qui a coûté une fortune pour sa réalisation et qui doit être souvent entretenu n'accueille aucune espèce d'oiseau. C'est le contraire de la biodiversité.

♦8) La création d'espaces verts écologiques dans les écoles et collèges :

Afin de donner l'exemple, d'éduquer les enfants et de permettre les leçons de sciences naturelles dans les environs immédiats, nous suggérons un programme de création d'espaces verts écologiques dans les cours d'écoles et de collèges (avec l'aide du Conseil Général).

Après un accord des enseignants, du conseil d'école, des parents d'élèves, nous proposons la mise en place d'un programme annuel (2 écoles par ans) avec :

- études de l'état initial et potentialités sur un cycle annuel.
- restitution des informations recueillies aux partenaires
- Propositions d'aménagement :
 - plantation de haies, d'arbres fruitiers, d'essences favorables aux papillons.
 - pose de nichoirs.
 - création de mare.
 - création vieux murs en pierre.
 - prairie naturelle etc...

♦9) Créer des espaces verts sur les toitures plates :

Des hectares sont stérilisés sur les toitures plates de Meylan (locaux industriels, immeubles, parkings...). Il serait possible sans nuire à la sécurité ou à l'étanchéité de ces bâtiments d'y installer de la terre et des plantes, des points d'eau de faible dimension. La commune pourra intégrer cette possibilité dans le règlement du POS, informer les citoyens (unions de quartier, copropriétés...), proposer de subventionner des réalisations ou de les réaliser en direct.

Notons qu'une des rares citations d'alouette des champs nicheuse se trouve sur la toiture du lycée du Grésivaudan.

♦10) Désimperméabiliser les sols :

Il serait possible de recenser les espaces qui ont été stérilisés par du béton ou du bitume et de les reconverter au moins en gravier ou balthazar ou mieux en gazon.

♦11) Faire ressortir les ruisseaux busés à l'air libre :

De nombreux ruisseaux à Meylan ont été enterrés. Nous suggérons un programme annuel de mise à l'air libre, en priorité pour les écoulements de bonne qualité.

♦12) Obturation des poteaux PTT en métal :

Il reste quelques poteaux PTT en métal creux qui ne sont pas obturés et qui constituent des pièges mortel pour la faune cavernicole. Voilà un excellent exercice pour des gens en réinsertion :

- faire l'inventaire
- obturer ces poteaux avec l'aide de France Télécom

♦13) Favoriser la présence de bétail :

Aujourd'hui on ne compte plus guère de bétail à Meylan. Quelques chevaux et vaches, des moutons permettent encore aux hirondelles, étourneaux, alouettes de survivre près des pâturages.

Nous souhaitons :

- un inventaire exhaustif des espaces pâturés et du cheptel
- la mise en pâture d'espaces verts de la commune (clos des capucins, coeur vert...) au moins temporairement
- l'étude de mesures d'aides aux personnes acceptant le pâturage de leurs parcelles ou proposant des bêtes à accueillir. Ceci pourrait se faire avec les clubs d'équitation locaux, les organisations agricoles (ADAYG...).

B) Pour les citoyens :

Il paraît évident qu'une politique municipale pour la biodiversité doit s'appuyer sur les citoyens meylanais, particulièrement les propriétaires.

On a vu dans les chapitres précédents la nécessité permanente de l'information, de la concertation et de l'éducation.

Plusieurs propositions s'adressent aux citoyens meylanais :

♦1) Faire l'inventaire de la biodiversité :

Il serait utile de compléter les inventaires sur les propriétés privées inaccessibles notamment celles de grande taille.

On pourrait envisager la possibilité de convention entre une association naturaliste et la commune pour pouvoir faire ce travail en accord avec les propriétaires concernés.

♦2) Décloisonner les espaces privatifs :

Une manie des propriétaires consiste à clore le plus hermétiquement possible leurs parcelles ce qui empêche le passage de hérissons, de lapins ou d'autres animaux.

Il suffirait de trous au ras du sol de 30cm x 20cm pour résoudre ce problème. A prévoir au règlement du POS pour les villas.

♦3) Limiter les chiens et les chats :

On ne peut pas souhaiter la présence de faune autour de chez soi et laisser en liberté des chiens et des chats. Plusieurs centaines d'oiseaux, de lézards, de serpents, de lapins, d'écureuil sont blessés ou tués chaque année par eux à Meylan. Il n'y a qu'à voir les arrivées au centre de soins pour animaux sauvages blessés du CINE pour s'en convaincre.

Il est donc nécessaire :

- de limiter les chiens et les chats
- de mettre des grelots au cou de ces animaux
- de les rentrer au moins la nuit.

4) Gérer plus écologiquement les espaces verts privés :

On reprendra les conseils suivants [7] et [15] : voir annexe.

- Laisser un coin sauvage qui évolue naturellement.
- Conserver les arbres morts, les troncs creux.
- Créer une mare, un point d'eau.
- Préférer une prairie sauvage au gazon.
- Poser des nichoirs.
- Entretenir une mangeoire en hiver.
- Eliminer les pesticides du jardin.
- Créer une aire pour le compostage des déchets organiques du jardin et de la cuisine.
- Faire grimper de la végétation sur les façades.
- Planter des arbres fruitiers, des essences locales, des plantes favorables aux abeilles et aux papillons.
- Préférer une haie champêtre variée au béton vert des lauriers et des tuyats.

5) Aménager sa maison en maison nichoirs :

Voir [15]

CONCLUSION :

Certains s'offusqueront que l'on consacre du temps, de l'énergie ou de l'argent pour la biodiversité alors qu'on a du chômage et des exclus.

Justement : Ces propositions sont porteuses d'activités économiques alternatives, non polluantes pouvant participer à l'insertion de chômeurs ou fournir du travail aux bureaux d'études et aux entreprises locales.

Enfin la protection du cadre de vie meylanais et de sa qualité répond à une aspiration légitime et majoritaire. Les efforts réalisés dans ce sens ne peuvent que concourir à réduire le stress et la frustration de tous ceux qui ne peuvent voyager loin ou en voiture. Valoriser notre patrimoine biologique permet aussi de valoriser le patrimoine immobilier et d'inciter les porteurs de projets à investir dans la commune. Protéger la biodiversité de Meylan, c'est la première étape vers **un développement durable**.

Jean-François NOBLET

Pour le groupe de travail

VI-Résumé

Le patrimoine biologique meylanais est encore relativement riche :

- 91 espèces d'oiseaux nicheurs
- 36 espèces de mammifères
- 15 espèces de reptiles amphibiens

Un grand nombre de plantes et de milieux naturels sont recensés.

Mais la biodiversité meylanaise a perdu environ 10% de son capital depuis le début du siècle et on constate une accélération exponentielle du processus. Il est donc urgent de s'occuper sérieusement du problème.

Le groupe de travail biodiversité propose :

Pour les décideurs (élus, techniciens), 13 mesures :

- 1) Compléter les connaissances sur la biodiversité à Meylan
- 2) Informer les Meylanais sur la biodiversité à Meylan
- 3) Préserver les principaux milieux naturels menacés :
 - Programme de restauration de la forêt alluviale de l'Isère
 - Programme d'analyse d'eau, de restauration et de création de zones humides
 - Programme de sauvegarde et de création de prairies naturelles
 - programme de plantations de haies
 - Sauvegarde de secteurs en friches
 - Protection stricte de tous les arbres âgés de plus de 45 ans
 - Protection et restauration des vieux murs.
- 4) Renforcer la protection des boisements classés EBC au POS
- 5) Poursuivre l'aménagement écologique du plan d'eau de la Taillat
- 6) Créer un vrai réseau de trames vertes dans le POS
- 7) Mettre en place un code vert pour les espaces verts
- 8) Créer des espaces verts écologiques dans les écoles et les collèges
- 9) Créer des espaces verts sur les toitures plates
- 10) Désimperméabiliser les sols
- 11) Faire ressortir les ruisseaux busés en surface
- 12) Obturer les poteaux PTT en métal creux
- 13) Favoriser la présence de bétail

Pour les propriétaires privés et les citoyens, 5 mesures :

- 1) Faire l'inventaire de la biodiversité des propriétés
- 2) Décloisonner les espaces privatifs
- 3) Limiter les chiens et les chats
- 4) Gérer plus écologiquement les espaces verts privatifs
- 5) Aménager sa maison en maison nichoir.

La conclusion démontre que la protection de la biodiversité peut parfaitement s'intégrer à une politique économique et sociale de la commune, constituant ainsi ce qu'on appelle le développement durable.

VII-Remerciements :

Ce travail n'aurait pas pu se faire sans l'aide de Michele BONNETON Conseillère municipale, Michel AUDINET, Isabelle BERTHOLLET, Maurice REVIL, Jean-Claude PAUCOD, Anne DRAGONE, Maris Agnès JOANIN, Marcelle VEROT, Gine VAGNOZZI, Mikaël MARCON, Roger MARCIAU, Henri BIRON; Lucien LESEIGNEUR, Dominique BARNET, Marc MONTAGNAT, Virginie LAPIERRE, Pierre BINTZ, Anne TESTA, Lise ESCOCHARD, Robert PUPAT, le CORA, la FRAPNA, l'agence AVENIR, le muséum de Grenoble, *L'ACCA de Noylan.*

VIII-Bibliographie :

- 1- CARENE (décembre 84) : La carrière de la Taillat. Meylan (38).
- 2- CEPNA (Mars 80) : Etudes préalables. Quartiers les Béalières. Meylan (38).
- 3- CEPNA (Non daté) : Etude d'impact sur l'environnement du site "Moulin de Charlaix".
- 4- CINE (Non daté) : Promenons-nous dans les bois. Guide du sentier nature de Rochasson.
- 5- CORA (1988) : Pré-Atlas de travail des oiseaux nicheurs de l'Isère. 1984-1988.
- 6- CORA Conseil Général de l'Isère (1995) : Liste rouge de la faune menacée en Isère.
- 7- LAUROY . N. (1992) : Jardins Sauvages. Nathan.
- 8- LEBRETON . P. (1977) : Les oiseaux nicheurs Rhônalpins.
Atlas ornithologique Rhône-Alpes.
- 9- MACAIRE . M. (1987) : Forêts riveraines de l'Isère dans le Grésivaudan, une richesse naturelle à protéger. FRAPNA Isère.
- 10- Mairie de Meylan (1988) : Etat initial environnement du POS.
Dominique BARNET.
- 11- Mairie de Meylan (1997) : Guide sur les zones humides de Meylan.
- 12- MAJO . R. (1997) : Territoire et Développement Durable. (Comm. Pers.)
- 13- NOBLET . J.F. et ARIAGNO . D. (1978) : Introduction à l'étude des oiseaux du massif de la Grande Chartreuse. Essai de comparaison avec le Vercors.
L'oiseau et la R.F.O. V 48, 1978 N°3.
- 14- NOBLET . J.F. (1984) : Atlas des mammifères de l'Isère.
La Niverolle N°8. 1984. p 45 à p 47.
- 15- NOBLET . J.F. (1995) : La Maison Nichoir.
Hommes et Bêtes : Comment Cohabiter. Terre Vivante.
- 16- NOBLET . J.F. (1996) : Reproduction du Vespère de Savi (*Hypsugo Savii*) en Isère.
Le Bièvre. 1996. 14. p 76.
- 17- NOBLET . J.F. (1997) : Des Ecureuils dans la ville. Etude sur la répartition des écureuils à Meylan, les menaces qui pèsent sur eux et les moyens d'y remédier. Ronéo.
- 18- PALMAERTS . N. et PERCSY . C. (1996) : Dans l'épaisseurs d'un mur de pierres.
L'oiseau magazine N°45.
- 19- Rennes District (1995) : Code Vert. Pour des espaces plus naturels dans l'agglomération rennaise.
- 20- SFPEM (1984) : Atlas de mammifères sauvages de France.
Société française pour l'étude et la protection des mammifères.
- 21- SHF (1989) : Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France. Société herpétologique de France. Paris.
- 22- THOREZ . J.P. (1992) : Le Bocage à la conquête de la ville. Les quatre saisons du jardinage. N°76.
- 23- VAGNOZZI . G. (1978) : Recensement de la faune du parc de la Bérivière Meylan.
Comité du site de Meylan.
- 24- WWF Suisse (1986) : Place à la nature. Fiches Techniques.

Annexe I

COMMUNIQUE DE PRESSE

INVENTAIRE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DE MEYLAN (38)

Dans le cadre de l'espace concertation environnement mis en place par la mairie de Meylan sous la responsabilité de Michèle Bonneton, un groupe de travail animé par Jean-François NOBLET va procéder à l'inventaire de la faune et de la flore meylanaise et proposer des mesures concrètes permettant aux élus, aux aménageurs et à tous les citoyens meylanais de conserver la biodiversité de la commune. Ce groupe remettra un rapport écrit et illustré en juin 1997.

Toute personne intéressée peut participer en transmettant des observations précises sur les espèces animales et végétales rencontrées à Meylan, des suggestions pour la protection de la biodiversité communale et en assistant aux réunions de travail. La première réunion aura lieu le jeudi 20 février à 18h30 en mairie.

Pour tout renseignement et contact :
Jean-François NOBLET
Château de Rochasson
38 240 MEYLAN
☎ 04.76.90.75.69.

Jean-François NOBLET

LA NATURE AU JARDIN

Dans l'épaisseur d'un mur de pierres



Tout le charme d'un vieux mur.

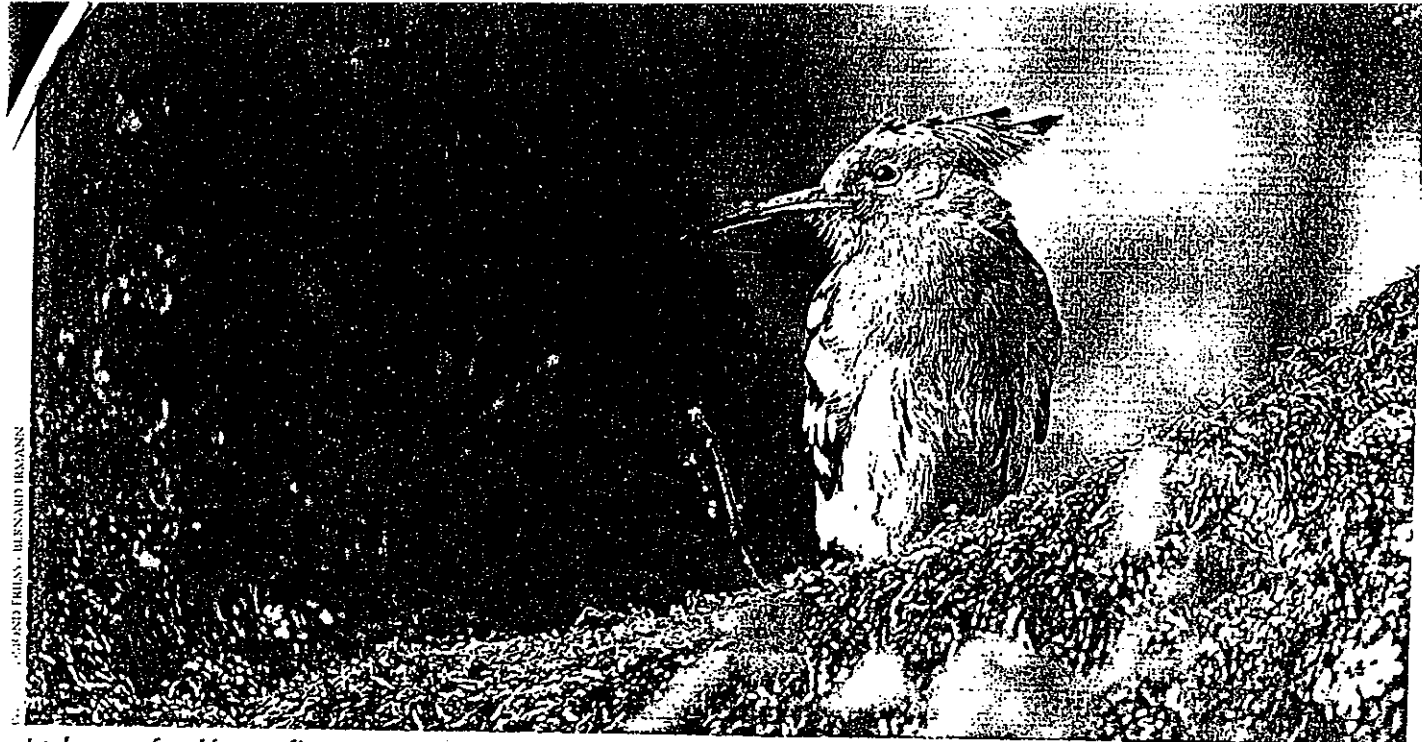
Stables, solides et façonnés à la main, les édifices de pierre tiennent depuis des millénaires une place privilégiée dans la vie des hommes.

26 . L'OISLAV magazine n° 45

Tantôt ils protègent des éléments déchainés, tantôt ils délimitent une maison, une terre, une ville. Joyaux architecturaux et véritables témoins du passé, ces assemblages de pierre défient le temps, posant des repères qui rassurent l'esprit. Nous avons tous en tête l'image d'un vieux mur dont nous parlaient déjà nos grands-parents, sans oublier les pyramides d'Égypte ou la grande muraille de Chine...

Si la construction de murs de pierres sèches est devenue peu courante, les murs de briques, qui entourent les jardins de ville notamment, peuvent encore présenter un intérêt pour les plantes et les animaux sauvages. Sans pour autant abandonner leur entretien, vous pourriez négliger davantage l'aspect de vos murs - ou d'une partie au moins - pour permettre à la vie sauvage de coloniser un coin supplé-

© GRAND PRIX - BERNARD BRAMANN



La huppe fasciée profitera peut-être d'un trou du mur pour y élever tranquillement sa nichée.

mentaire du jardin. Mieux encore... vous pouvez construire un muret pour délimiter une partie de vos bordures fleuries, soutenir un talus, entourer une aire de repos...

Les merites des vieilles pierres

Outre l'aspect pittoresque d'un empilement judicieux de pierres sèches, ces murs sont indispensables dans un jardin sauvage par les qualités écologiques présentes. Les murs de pierres sèches sont construits de telle façon qu'aucun joint de mortier n'est nécessaire. Imbriquer et caler correctement les pierres les unes sur les autres doit suffire à maintenir l'ensemble. De nombreux interstices sont créés de cette façon. Ils seront en partie comblés de poussières et de terre amenées par la pluie, le vent, les oiseaux. Les conditions seront alors propices pour que plantes et petits organismes s'y installent.

La pluie ruissellera rapidement entre les pierres et pour peu que le mur soit exposé au soleil, c'est tout un monde vivant habitué à la sécheresse que vous découvrirez. Beaucoup d'invertébrés et de reptiles apprécieront la chaleur dégagée par les pierres. L'abondance et la diversité de plantes et d'animaux vivant entre et sur les pierres attirera régulièrement l'oiseau en quête de nourriture ou de matériau de construction pour son nid. Le muret constitue donc

un milieu souvent très différent de ceux que l'on trouve au jardin.

Vraiment à tous les étages

Sur le mur à peine construit, les premiers organismes vivants que vous remarquerez seront certainement des algues microscopiques, formant une pellicule verte dans les parties les plus humides. Des mousses s'installeront aussi rapidement : leurs spores ont été emportées par le vent ou accrochées aux pattes d'un oiseau. Les fougères coloniseront également l'espace pourvu qu'il y ait quelques interstices. Leurs frondes délicates et penchées ébourifferont la surface lisse des pierres. La visite d'oiseaux frugivores et granivores garantira l'apparition d'autres plantes dont les graines se retrouvent intactes dans les fientes. Au fil des saisons, plantes et micro-organismes mourront et seront "recyclés", constituant un véritable petit sol entre les pierres, terrain propice à l'implantation de nouvelles espèces.

Mois après mois, les moindres anfractuosités et les surfaces libres des pierres sont colonisées : le mur abrite une vie foisonnante.

De surprenantes taches colorées attireront sans aucun doute votre attention. "Qu'est-ce qui peut bien pousser sur un caillou ?" Ce sont des algues vertes minuscules et des lichens à peine plus grands qui peuvent se développer pra-

tiquement partout. Quelques tapis moelleux de mousses et les petites pousses de fougères compléteront ce minipaysage. Regardez-les à la loupe ou en macrophotographie, vous serez surpris des tableaux insolites qu'ils composent. Amusez-vous ensuite à reconnaître les plantes les plus courantes qui poussent dans les vieux murs.

Il y a des fougères comme la rae des murailles, le cétérach qui résiste à la plus sèche des sécheresses, le faux-cappillaire avec ses folioles rondes, le polypode en forme de large peigne.

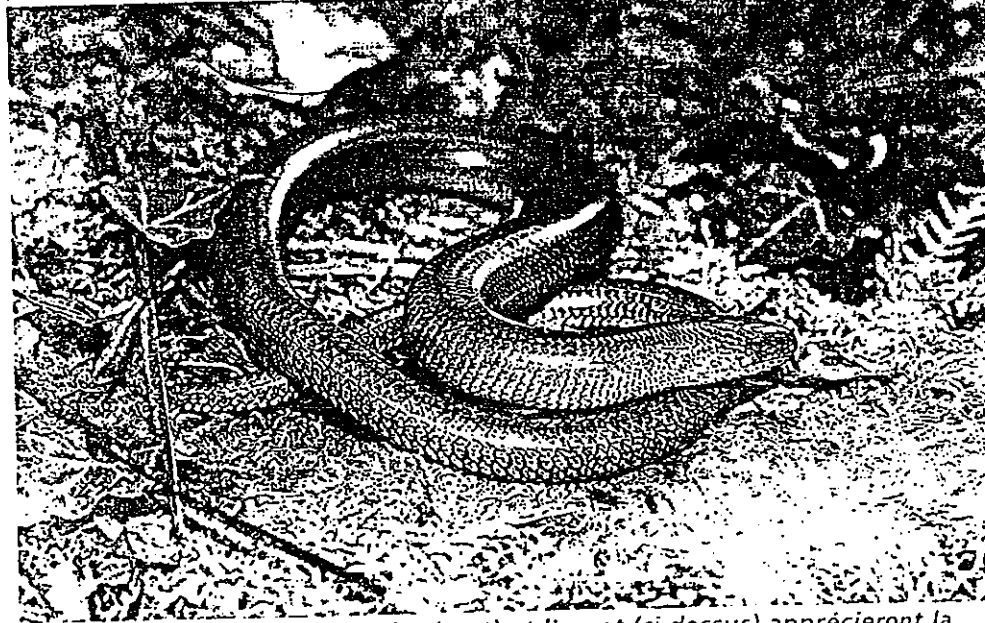
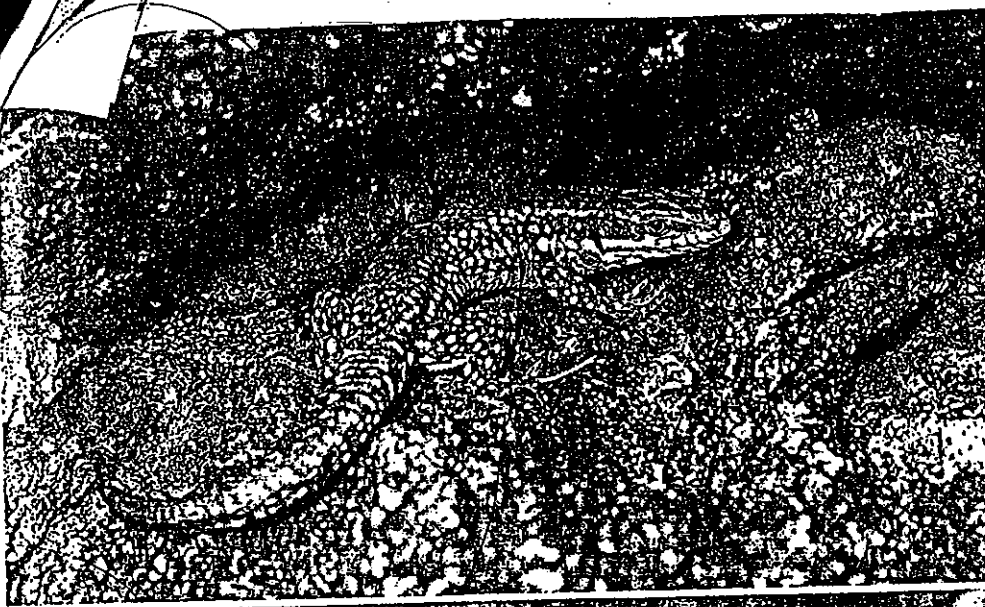
Il y a des plantes qui fleuriront pour le plaisir des yeux. La mine-de-Rome écaillera ses délicates fleurs mauves et jaunes. La chélidoine (l'herbe-aux-vernues) et la corydale jaune montreront leur corolle en croix et en tube. Les feuilles du géranium herbe-à-Robert rougiront en fin de saison tandis que la laitue des murailles invitera les enfants à disperser ses graines d'un soufflet.

Gentils petits monstres

Entre les pierres et sous les feuilles, vous trouverez principalement des invertébrés et, bien sûr, de petite taille. Laissez vos frissons au placard, les "petites bêtes rampantes" sont fascinantes dès lors qu'elles vous sont familières. De quoi découvrir, observer, épier pendant de longues heures...

Devinette : "Qui habite dans ce trou ?" Un carabe noir, une coccinelle à pois





Le lézard des murailles (en haut) et l'orvet (ci-dessus) apprécieront la sécurité de votre mur.

ou une punaise végétarienne bien rouge ? Si le trou n'est pas trop petit et assez profond, vous pourriez opter pour un escargot ou une limace. Parfois, un détail d'aménagement de l'interstice vous mettra sur la voie, comme une toile d'araignée. Oui, il faut bien reconnaître que tout vieux mur qui se respecte abrite des tas d'araignées. Ces prédatrices efficaces (et totalement inoffensives pour l'observateur intéressé que vous êtes) nous rendent de fiers services en limitant le nombre de mouches, moustiques, fourmis, guêpes et même d'autres araignées habitant dans votre mur.

Vous avez remarqué un trou bien rond qui semble avoir été creusé et duquel dépasse une petite construction en papier mâché ? La patience vous présentera une guêpe maçonnerie ou une abeille solitaire qui aménage un lieu de ponte

(ces insectes capturent des chenilles mais surtout des araignées pour nourrir leurs larves).

Les moindres recoins du mur contiennent encore des pontes d'insectes, d'arachnides, de lézards même. Il n'est pas rare de trouver une chrysalide ou un papillon endormi dans une fente. Près du sol, des colonies de fourmis se seront certainement installées car le mur et ses trésors sont un terrain de chasse et de récolte privilégié. De petits reptiles y élisent domicile comme l'orvet ou le lézard qui n'hésite pas, lui, à bronzer sur les cailloux bien exposés.

Dans la plupart des jardins, crapauds et les tritons attendront la fraîcheur du soir dans l'ombre des pierres.

Et ces petits points rouges rigolos qui tournoient comme des autos tamponneuses sur les pierres chaudes ? Ce ne

sont pas des "araignées rouges" comme on les appelle à tort mais bien des acariens qui se nourrissent de la sève des plantes, quand ils ne profitent pas du soleil.

Rendez-vous à ne pas manquer

Vu l'effervescence qui règne sur votre mur, vous comprendrez l'excitation du

troglydote, du gobemouche et du rougequeue devant l'éventail d'insectes juteux et succulents à portée de bec. La mésange et le pinson se servent en mousse et tiges fanées pour construire leur nid. Le merle, quant à lui, a élu domicile dans le lierre épais qui grimpe lui aussi sur votre mur.

Une occasion rêvée se présente ainsi aux petits et grands de connaître par coeur la vie autour du vieux mur ; il existe mille et une façons de s'y prendre. Une loupe à la main, et c'est la beauté du monde microscopique qui échantera tous les curieux.

Il suffit d'une palette de couleurs et de quelques feuilles pour organiser le concours de la plante la plus biscornue à dessiner, la plus facile à colorier. L'animal tranquille sera repéré sans problème : c'est le seul qui pose pour la réalisation de votre oeuvre.

Lorsque la vie sauvage liée aux vieilles pierres n'aura plus de secrets pour vous, vous pourrez regarder d'un oeil critique tous les vieux murs près de chez vous et attribuer le "galet du mérite" au plus diversifié.

Il est très amusant, lorsqu'on espionne les habitants du mur, de tenir une sorte de journal de bord dans lequel on note de nombreux détails.

Extrait du journal de Jean-Michel, 9 ans : "Aujourd'hui, Ariane, l'araignée qui vit dans le trou à côté du lichen jaune chevelu a attrapé une mouche verte. Cela faisait une semaine qu'elle n'avait plus mangé mais il paraît que c'est normal (drôle de bête...). Je suis bien content car c'est la mouche qui n'arrêtait pas de m'embêter pendant que je regardais sans bouger Speedy, le lézard (...)"

NADINE PALMIAERTS/CHRISTIANE PERCSY
RNOB/BIRDLIFE BELGIUM

EN SAVOIR PLUS

Les plantes des vieux murs - La Hulotte n° 58 (1er sem. 1987)
Pour les naturalistes en herbe : Créer votre jardin sauvage par Chris Baines - Ed. Terre Vivante (1989)

Construisez votre mur écologique

Gardez bien à l'esprit que la construction d'un mur reste une entreprise délicate. Nous avons rassemblé quelques conseils qui vous permettront de réaliser un muret, éventuellement d'aménager la pente d'un talus pas trop élevé. Mais nous émettons de grandes réserves en ce qui concerne les murs de plus d'un mètre de haut, les murs de soutènement (d'une terrasse par exemple) dont la confection incorrecte porte davantage à conséquence.

• Quelques règles générales

1. Votre choix doit se porter sur des pierres les plus régulières possible. Veillez à prendre des pièces assez larges et longues (de la profondeur du mur) de façon à les utiliser comme pierres de liaison, garantes de la stabilité de l'édifice.
2. Les dimensions du mur : pour une hauteur de 1 m, prévoir une profondeur de 0,6 m. Le cubage de pierres nécessaire est obtenu comme ceci : cubage = longueur x largeur x hauteur.
3. Disposition des pierres les unes sur les autres :
 - deux rangées de pierres constituent la profondeur du mur,
 - ces deux rangs de pierres ont une légère inclinaison vers le centre du mur (voir dessin),
 - jamais de joints verticaux continus. Il faut toujours faire chevaucher les pierres d'une couche à l'autre,
 - disposer sur la longueur du mur une pierre de liaison tous les mètres, ceci toutes les deux hauteurs de pierres. Une pierre de liaison est une pierre qui à la profondeur du mur. Prévoyez de telles pierres aux angles du mur,
 - si une pierre ne se cale pas bien sur une autre, préférez la taille d'une protubérance au remplissage par des pierres plus petites.

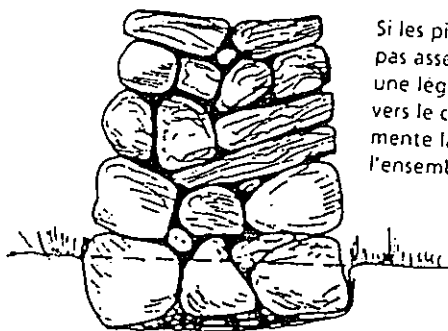
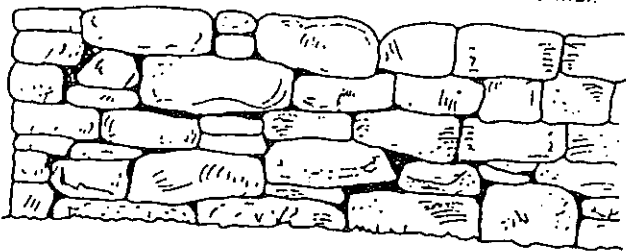
• Construction du mur

1. Commencez par tracer à l'aide de piquets et de cordage, le profil et la surface au sol du futur mur.
2. Réalisez les fondations du mur en enlevant 20 à 30 cm de profondeur de terre. A cette profondeur, le sol est généralement plus compact, donc plus stable.
3. Plantez aux angles et à intervalles réguliers des piquets qui dépasseront de 20 cm la hauteur totale du mur. Reliez-les avec un cordeau parfaitement horizontal (à l'aide d'un niveau d'eau) que vous monterez au fur et à mesure que vous construisez le mur, par saut d'une hauteur de pierre.
4. Mettez une première couche de pierres (les plus plates possible) sur deux rangs, assez espacées et comblez les espaces avec des petits cailloux. Continuez à empiler de grosses pierres régulières en vous guidant du niveau d'eau.
5. Mettez la terre que vous avez extraite pour construire les fondations du mur à la base de celui-ci. Cela empêchera les pluies torrentielles de déstabiliser votre édifice en créant des ravines.

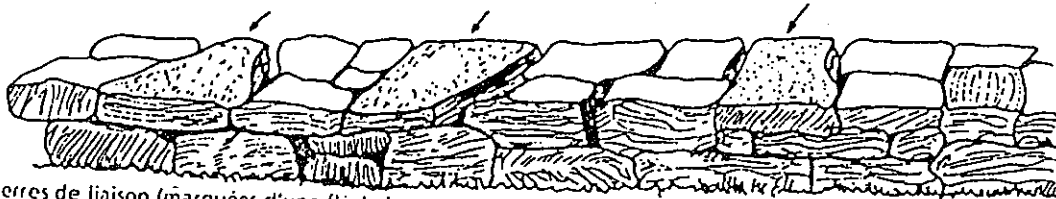
• Vous avez un mur de briques

Lorsque vous rejointoyez le mur, laissez libre par-ci par-là un joint vertical. Sans perturber la stabilité du mur, vous créerez des anfractuosités dans lesquelles la vie pourra s'installer. Essayez autant que possible de ne pas peindre les murs. L'aspect des briques nues s'harmonise davantage avec les plantes des murailles et les petits animaux se sentiront plus camouflés. La peinture comble d'ailleurs souvent les fentes et crevasses.

L'empilement des pierres se fait couche par couche. Les joints verticaux doivent être discontinus, chaque pierre bien calée et appuyée sur au moins 5 autres : deux sur les côtés, deux sur la couche inférieure, une au moins formant le centre du mur.



Si les pierres ne sont pas assez régulières, une légère inclinaison vers le centre augmente la stabilité de l'ensemble.



Les pierres de liaison (marquées d'une flèche) seront placées à environ 1 m l'une de l'autre, toutes les 2 ou 3 couches.

DEVENIR REFUGE LPO

Un Refuge LPO, c'est un jardin, petit ou grand, un champ, un bois, une propriété, un domaine sur lequel le propriétaire s'engage à respecter et faire respecter la flore et la faune dans son ensemble.

Particuliers, municipalités, associations, administrations... Tout le monde peut devenir membre du réseau des Refuges LPO. Comment ? Tout simplement en adhérant à l'esprit de la Charte.

Renseignements -
documentation gratuite :
Sophie Creusot
LPO - Refuge LPO -
Corderie Royale - BP 263 -
17305 Rochefort cedex
Tél 05 46 82 12 34 - Fax 05 46 83 95 86



INVENTAIRE DES VEGETAUX

Genre - Espèce	Famille	Nom Commun
<u>1 - ARBRES</u>		
<i>Acer campestre</i>	Acéracées	Erable champêtre
<i>Acer negundo</i>	Acéracées	Erable à feuilles de frêne
<i>Acer platanoides</i>	Aceracees	Erable plane
<i>Acer pseudoplatanus</i> "Atropurpureum"	Acéracées	Erable sycomore pourpre
<i>Aesculus hippocastanum</i>	hippocastanacées	Maronnier d'Inde
<i>Betula verrucosa</i>	Betulacées	Bouleau verruqueux
<i>Catalpa bignonioides</i>	Bignoniacées	Catalpa commun
<i>Diospyros kaki</i>	Ebenacées	Plaqueminer de Chine ou kaki
<i>Fraxinus excelsior</i>	Oléacées	Frêne commun
<i>Juglans regia</i>	Juglandacées	Noyer commun
<i>Magnolia grandiflora</i>	Magnolacées	Magnolia à fleurs de tulipe
<i>Populus nigra</i> "Italica"	Salicacées	Peuplier noir d'Italie
<i>Prunus avium</i>	Rosacées	Merisier ou Cerisier sauvage
<i>Robinia pseudoacacia</i> "Unifolia"	Papillonacées	Faux accacia Robinier
<i>Tilia tomentosa</i>	Tiliacees	Tilleul argenté
<i>Ulmus carpinifolia</i>	Ulmacées	Orme à feuille de charme
<u>2 - Arbustes :</u>		
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornacées	Cornouiller sanguin
<i>Cotoneaster dammeri</i>	Rosacées	Cotoneaster de Dammer
<i>Corylus avellana</i>	Corylacées	Noisetier
<i>Crataegus oxyacantha</i>	Rosacées	Aubépine
<i>Forsythia x intermedia</i>	Oleacées	Forsythia
<i>Ilex aquifolium</i>	Aquifoliacées	Houx commun
<i>Ligustrum ovalifolium</i>	Oleacées	Troène vert
<i>Mahonia aquifolium</i>	Berberidacées	Mahonia
<i>Prunus laurocerasus</i> "Caucasica"	Rosacees	Laurier cerise
<i>Pyracantha x crenatoserrata</i>	Rosacées	Buisson ardent
<i>Rosa canina</i>	Rosacées	Eglantier
<i>Sambucus nigra</i>	Caprifoliacées	Sureau noir
<i>Syringa vulgaris</i>	Oléacées	Lilas commun

Genre - Espèce	Famille	Nom Commun
<u>3 - Plantes grimpantes - sarmenteuses :</u>		
<i>Clematis vitalba</i>	Renonculacées	Clématite des haies
<i>Hedera helix</i>	Araliacées	Lierre commun
<i>Lonicera periclyneum</i>	Caprifoliacées	Chevrefeuille des bois
<i>Rubus fruticosus</i>	Rosacées	Ronce commune
<u>4 - Plantes vivaces - annuelles - bisannuelles :</u>		
<i>Artemisia</i>	Composacées	Armoise
<i>Bryonia</i>	Cucurbitacées	Bryone
<i>Campanula trachelium</i>	Campanulacées	Campanule gantelée
<i>Cirsium arvense</i>	Composacées	Cirse des champs
<i>Coronilla varia</i>	Papillonacées	Coronille variée
<i>Erigeron acris</i>	Composacées	Erigéron
<i>Erodium cicutarium</i>	Geraniacées	Erodium
<i>Phleum pratense</i>	Graminées	Fléole des prés
<i>Fragaria vesca</i>	Rosacées	Fraisier des bois
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumariacées	Fumeterre officinale
<i>Geranium robertianum</i>	Geraniacée	Geranium herbe à Robert
<i>Gléichoma hederacea</i>	Labiacées	Faux lierre ou lierre terrestre
<i>Geum urbanum</i>	Rosacées	Benoite urbaine
<i>Hieracium umbellatum</i>	Composacées	Epervière
<i>Hordeum hexastichon</i>	Graminées	Orge
<i>Medicago sativa</i>	Papillonacées	Luzerne pupuline
<i>Leontopodium hispidus</i>	Composacées	Leontodon
<i>Leucanthemum maximum</i>	Composacées	Grande marguerite
<i>Mercurialis annua</i>	Euphorbiacées	Mercuriale annuelle
<i>Poterium sanguisorba</i>	Rosacées	Pimprenelle
<i>Plantago major</i>	Plantaginacées	Plantain majeur
<i>Raphanus raphanistrum</i>	Brassicacées	Radis ravenelle
<i>Rorippa sylvestris</i>	Brassicacées	Cresson sauvage
<i>Sedum spectabilis</i>	Crassulacées	Orpin spectable
<i>Sonchus asper</i>	Composacées	Laiteron rude
<i>Solidago virga aurea</i>	Composacées	Verge d'or
<i>Taraxacum officinalis</i> "Dens Leonis"	Composacées	Pissenlit dent de lion
<i>Viola odorata</i>	Violacées	Violette odorante
<i>Phragmites communis</i>	Graminées	Phragmites communs - roseau à balai

Genre - Espèce	Famille	Nom Commun
<u>5 - Conifères :</u>		
<i>Cedrus atlantica</i> "Glaucá"	Pinacées	Cèdre bleu de l'Atlas
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i>	Cupressacées	Faux cyprès de Lawson
<i>Curpeusus arizonica</i> "Glaucá"	Cupressacées	Cyprès bleu de l'Arizona
<i>Picea abies</i>	Pinacées	"Sapin de noel"
<i>Picea breweriana</i>	Pinacées	Epicea
<i>Taxus baccata</i>	Taxacées	If commun
<i>Thuja plicata</i> "Zebrina"	Cuopressacées	Thuja géant doré

**DES ZONES HUMIDES DELAISSEES :
LES TORRENTS DU SAINT EYNARD ET LEURS PLAGES DE DEPOT,
EXEMPLE DE L'OUVRAGE DU GAMOND A MEYLAN AU NIVEAU DU
CIMETIERE PAYSAGER**

Préambule

Les milieux humides sont reconnus comme des écosystèmes particulièrement riches qui doivent être préservés. Les plus connus sont sans doute les tourbières ou les deltas comme la Camargue, à ceux-ci il faut ajouter les milieux alluviaux qui était particulièrement bien représentés dans le Grésivaudan jusqu'à une époque récente. Ces milieux naturels sont liés à la dynamique des cours d'eau qui sont encore capable de divaguer. En changeant de lit à l'occasion des crues le ruisseau où le fleuve créent des bras morts, des levées de gravier et de sable, inondent des prairies régulièrement. Tout un cortège floristique s'est spécialisé dans ce type de milieu comme de nombreux saules ou roseaux, de nombreux animaux profitent également de la variété et de l'originalité de ces milieux alluviaux (hérons, chevaliers, libellules etc.). Dans le Grésivaudan, l'endiguement, la culture intensive du maïs, la populiculture ou l'urbanisation ont fait rétrécir les milieux alluviaux, forêt riveraine, berges ou prairies humides comme une peau de chagrin.

Or, ces milieux existent, bien que sur des surfaces plus restreintes sur les torrents affluents du versant Chartreuse. Leur existence peut même être compatible avec les ouvrages de régulation et de protection qui les équipent, c'est ce que montre le rapide inventaire botanique de la plage du Gamond à Meylan réalisé à l'automne 1996.

Flore remarquable de la plage du Gamond au niveau du cimetière paysager de Meylan

51 plantes ont été observées à l'intérieur de l'ouvrage et dans les friches attenantes. Le cours du ruisseau est envahi d'une végétation de roseau massette , de saule blanc et d'Aster de la nouvelle Belgique assez banale mais les marge de la plage présentent une végétation de grève humide assez riche où l'on observe de nombreux carex et jonc et une espèce de primulacée intéressante : la Samole de Valerand.

La prairie humide située à l'aval est fortement envahie par les ronces mais il y subsiste une végétation humide avec la grande pimprenelle et une espèce rare le Pigamon jaune observé en 1995.

Sur les gravier des digues, une espèce jamais signalée en Isère a été observée en 1994, la Linaire de Sieber.

Pour résumer, on peut affirmer que la végétation de cet ouvrage présente des groupements végétaux alluviaux typiques qui sont en voie de raréfaction dans la plaine. On peut y observer des espèces peu communes. Pour maintenir cette richesse floristique, quelques règles de gestion simples pourraient suffire.

FAMILLE	GENRE	ESPECE	NOM FRANCAIS
ACERACEAE	Acer	campestre	Erable champêtre
CONVOLVULACEAE	Calystegia	sepium	Liseron des marais
CYPERACEAE	Carex	flacca	Laiche glauque
CORNACEAE	Cornus	sanguinea	Cornouiller sanguin
APIACEAE	Daucus	carota	Carotte sauvage
ONAGRACEAE	Epilobium	hirsutum	Epilobe harrissée
ASTERACEAE	Erigeron	annuus	Erigeron annuel
ASTERACEAE	Eupatorium	cannabinum	Eupatoire chanvrine
POACEAE	Festuca	arundinacea	Fétuque élevée
ROSACEAE	Filipendula	ulmaria	Reine des prés
OLEACEAE	Fraxinus	excelsior	Frêne élevé
RUBIACEAE	Galium	mollugo	Gaillet blanc
ARALIACEAE	Hedera	helix	Lierre
POACEAE	Holcus	lanatus	Houlque laineuse
GUTTIFERAE	Hypericum	tetrapterum	Millepertuis à quatre angles
IRIDACEAE	Iris	pseudacorus	Iris faux acore
JUNCACEAE	Juncus	articulatus	Jonc articulé
JUNCACEAE	Juncus	effusus	Jonc
JUNCACEAE	Juncus	inflexus	Jonc glauque
JUNCACEAE	Juncus	subnodulosus	Jonc à fleurs obtuses
FABACEAE	Lathyrus	pratensis	Gesse des prés
LAMIACEAE	Lycopus	europaeus	Chanvre d'eau
SCROPHULARIACEAE	Linaria	sieberi	Linaire de Sieber
PRIMULACEAE	Lysimachia	vulgaris	Lysimaque commun
LYTHRACEAE	Lythrum	salicaria	Salicaire
LAMIACEAE	Mentha	aquatica	Menthe aquatique
EUPHORBIACEAE	Mercurialis	perennis	Mercuriale vivace
POACEAE	Molinia	caerulea	Molinie bleu
ONAGRACEAE	Oenothera	biennis	Onagre
POACEAE	Phalaris	arundinacea	Faux roseau
POACEAE	Phragmites	australis	Roseau phragmite
PLANTAGINACEAE	Plantago	major	Grand Plantain
FAGACEAE	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RANUNCULACEAE	Ranunculus	acris	Renoncule âcre
RANUNCULACEAE	Ranunculus	bulbosus	Renoncule bulbeuse
RANUNCULACEAE	Ranunculus	repens	Renoncule rampante
RANUNCULACEAE	Ranunculus	ficaria	Renoncule ficaire
FABACEAE	Robinia	pseudacacia	Robinier
SALICACEAE	Salix	cinerea	Saule cendré
TYPHACEAE	Typha	latifolia	Roseau massette
VERBENACEAE	Verbena	officinalis	Verveine officinale
AMARANTHACEAE	Amaranthus	retroflexus	Amaranthe
ASTERACEAE	Aster	novi-belgii	Aster de la bouvelle Belgique
BUDDLEJACEAE	Buddleja	davidii	Buddleia
POACEAE	Deschampsia	cespitosa	Canche cespitose
EQUISETACEAE	Equisetum	telmateia	Grande prêle
FABACEAE	Genista	tinctoria	Genet des teinturiers
ASTERACEAE	Pulicaria	vulgaris	Pulicaire commune
SALICACEAE	Salix	purpurea	Saule cendré

PRIMULACEAE
TILIACEAE

Samolus
Tilia

valerandi
platyphyllos

Samole de Valerand
Tilleul à larges feuilles

Conseils de gestion

1- La plage de dépôt

Les espèces rares sont celles qui colonisent les graviers humides au niveau du sol, elles sont étouffées par les grandes espèces banales telles les roseaux massettes et les asters. Par conséquent une fauche annuelle avec enlèvement au mois d'octobre serait recommandée.

2- Prairies aval

Pour le même diagnostic, il faudrait dans un premier temps un broyage pour éliminer les ligneux et les ronces puis une fauche tardive.

3- La haie riveraine le long du chemin des Chartreux

Un soin particulier doit être porté aux essences ligneuses qui bordent le Gamond court-circuité ou non. Cette haie doit être classée comme EBC au POS si cela n'est pas déjà fait, elle constitue un fond paysager, un écrin de verdure pour le cimetière paysager qui en a bien besoin.

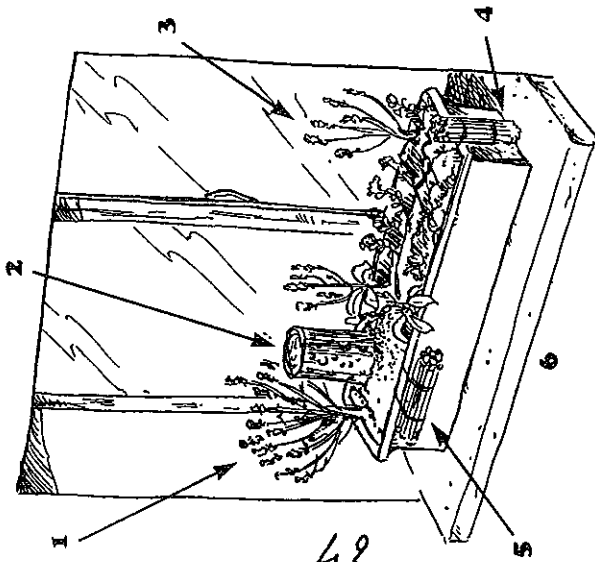
On y observe de beaux Chênes pédonculés mais plusieurs individus (des frênes et des robiniers) sont en mauvais état,

Il conviendrait d'éliminer les robiniers les plus atteints, de rabattre en têtard les frênes présentant des bois morts et de renforcer l'alignement en remplaçant les arbres morts et en doublant l'alignement avec des espèces indigènes vers l'intérieur pour lui donner de la profondeur.

4- Information au public

Le lieu se prêterait parfaitement à un petit équipement pédagogique très rustique comprenant un panneau expliquant le rôle de l'ouvrage et l'intérêt de la flore, un accès sur le pourtour et un petit affût pour observer les oiseaux.

UNE simple jardinière sur le rebord de votre fenêtre bien exposée au soleil constituera l'une des plus petites réserves naturelles du monde : fleurs sauvages, lavandes et sauges plantées attireront papillons, abeilles solitaires... Quelle joie d'observer leurs allées et venues !



Sur votre rebord de fenêtre : le parfait petit hôtel-restaurant 3 étoiles pour les insectes butineurs
Voici la recette secrète que vous propose la Fédération nationale des clubs CPN :

- 1 :** Des plantes aromatiques (thym, menthe, lavande, romanin...) feront le bonheur des insectes butineurs.
- 2 :** Une bûche percée pour les abeilles solitaires (les trous sont de différents diamètres).
- 3 :** Des fleurs nectarifères attireront les papillons (phacélie, myosotis, muscaris, asters mains, scilles, jacinthes...).
- 4 :** Un petit fagot de tiges creuses suspendu à la jardinière (paille, bambou...., l'une des extrémités doit être bouchée avec de l'argile ou de la terre).
- 5 :** Cette boîte de tiges servira de nichoir à de petites abeilles solitaires.
- 6 :** Une boîte de tiges à moelle (rameaux de sureau, de ronce...) Certaines abeilles solitaires viendront y creuser pour nicher.



Les plus petites réserves naturelles du monde

Comment créer un refuge à insectes spécial CPN ?

EN créant un club CPN avec vos amis (vous trouverez la recette en page 3), vous pourrez créer un refuge "spécial clubs" : il vous suffira alors de trouver un **terrain**, d'obtenir **l'accord du propriétaire**, de demander une **fiche d'inscription** à la FCPN, de la remplir puis de la renvoyer.

C'est tout simple !

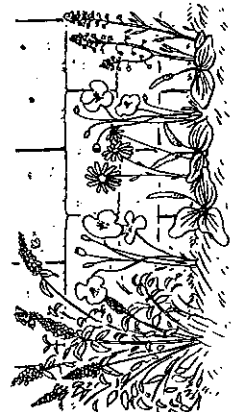
En exclusivité pour les clubs CPN, le kit-refuge à insectes :

Il contient :

- un dossier technique de la Gazette des Terriers (40 pages),
- un sachet de graines de fleurs sauvages de 50 gr,
- un mode d'emploi pour semer,
- une affiche,
- un cahier de suivi du refuge,
- un panneau "refuge CPN à insectes" à installer sur le terrain.

La Fédération des clubs CPN labellisera ensuite les refuges et enverra gratuitement aux clubs un "kit refuge CPN à insectes" pour les aider dans leurs projets.

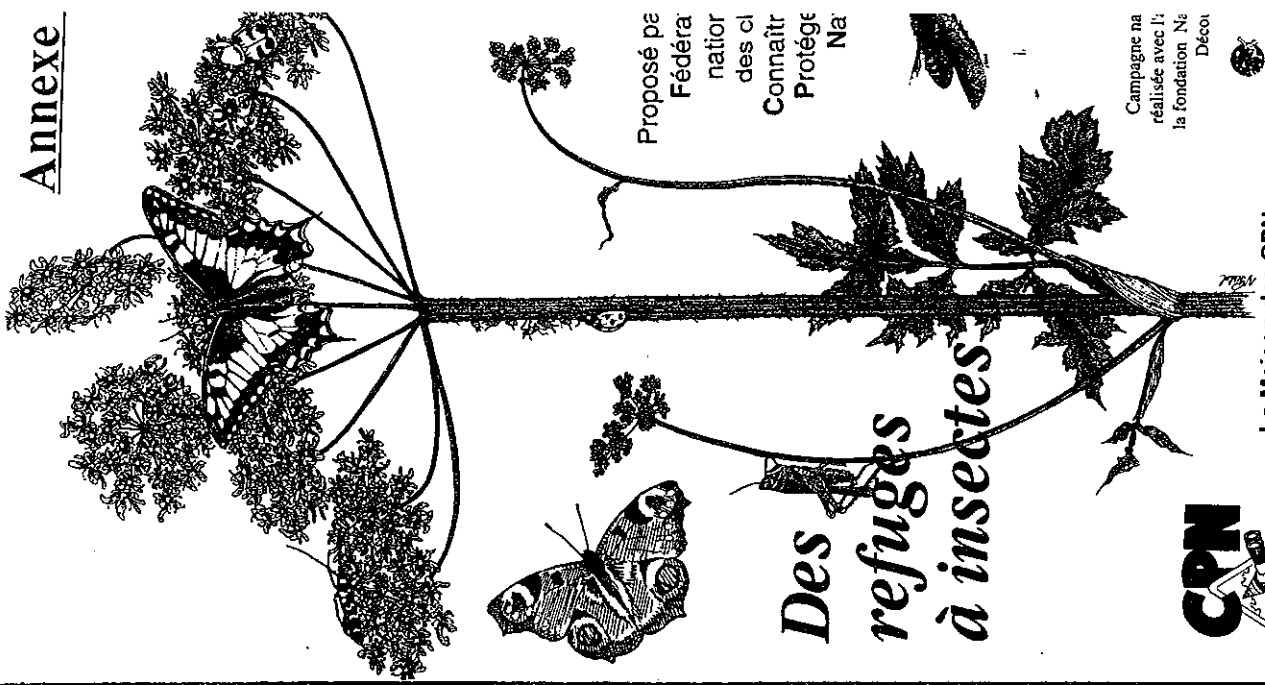
Outre l'organisation de stages de formation pour les responsables de clubs, la FCPN tiendra une permanence téléphonique "spéciale refuge à insectes" pour conseiller les clubs CPN tout au long de la réalisation de leur projet.



Les illustrations de ce dépliant ont été réalisées par :
Nadine Pestel
Yannick Lelardoux
Georges Crisoli
et J. Bours
impression : Imp. Félix

Créez les plus petites réserves naturelles du monde !

Annexe



Des refuges à insectes

Proposé par
Fédération nationale des clubs CPN
Connaître et Protéger la Nature

Campagne nationale réalisée avec l'appui de la Fondation Nationale pour la Découverte de la Nature et de l'Homme



La Maison des CPN
08240 BOULT-AUX-BOIS



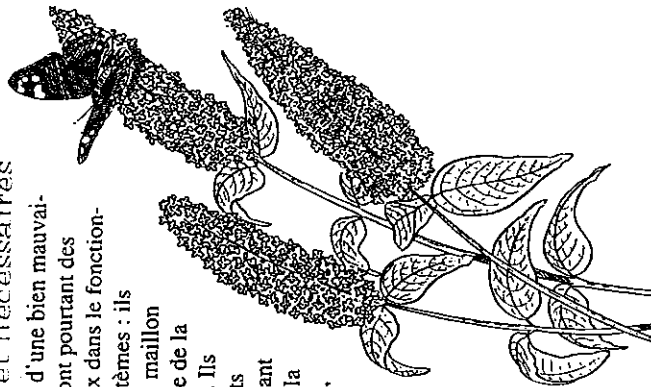
En créant un club : créez un refuge CPN à insectes

Petits... mais nombreux

Ignorés sans doute à cause de leur petitesse, les insectes n'en sont pas moins les animaux les plus représentés sur terre : 8 animaux sur 10 sont des insectes ! Présents en grand nombre quel que soit le milieu, ils sont également un exemple de diversité de formes, de couleurs, de mœurs...

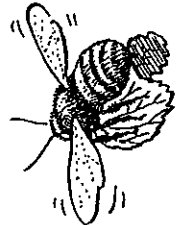
Nombreux et nécessaires

S'ils sont victimes d'une bien mauvaise réputation, ils sont pourtant des agents très précieux dans le fonctionnement des écosystèmes : ils constituent tous un maillon fragile et nécessaire de la chaîne alimentaire. Ils sont aussi les agents pollinisateurs assurant la reproduction de la plupart des plantes, sans omettre tous ceux qui transforment les déchets organiques en terreau fertile nécessaire à la vie. Ajoutons la place qu'ils tiennent dans la lutte biologique.



Nécessaires... mais peu favorisés

La nature dite "ordinaire", les herbes folles, s'effacent chaque jour davantage pour laisser la place à des gazons tonduis à ras (véritables déserts biologiques), à des plantes ornementales sans intérêt pour notre faune (thuyas...). Nos manies de "nature géométrique" ou de "nature propre" n'offrent aucun abri, aucun refuge pour les insectes. Et parce que la plupart des gens ignorent tout d'eux, ces animaux inspirent le plus souvent la peur, le dégoût ou le mépris.

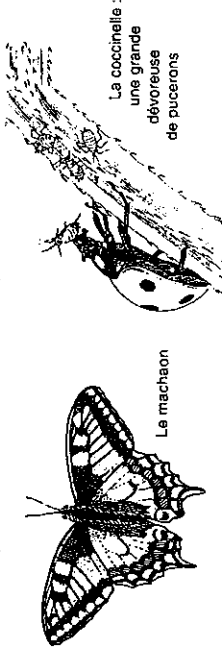


La bécote coupeuse de feuilles ou mégachile est une petite espèce d'abeille solitaire qui niche dans des tiges creuses. Elle a la particularité de couper de petits morceaux de feuilles pour tapisser son nid.

Alors pour toutes ces raisons, Créez un refuge à insectes !

Une campagne nationale

UN peu partout en France, des enfants et des adolescents au sein des clubs CPN (Connaître et Protéger la Nature) vont créer des refuges CPN à insectes : quelques mètres carrés de pelouse, une cour d'école, des petits espaces verts communaux, un bout de jardin... et toutes sortes d'autres terrains, petits ou grands, seront réhabilités et aménagés pour favoriser les insectes.



Avec l'aide et les conseils de la FCPN (Fédération nationale des clubs CPN) et bien sûr l'accord du propriétaire du terrain, les CPN vont ainsi réaliser de petites prairies fleuries, construire des gîtes à abeilles solitaires, semer des plantes nectarifères pour les insectes butineurs, créer des mares pour les libellules, planter des arbustes à papillons, entretenir des zones de friches...

EXCERTE

La recette secrète pour créer un club CPN

Ce n'est pas compliqué : il suffit d'être plusieurs amis et de mettre en commun sa passion pour la nature, son énergie... et sa cotisation ! Il n'y a pas d'âge pour devenir CPN.

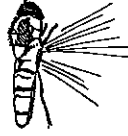
Demandez la recette complète détaillée dans le livret spécial "Comment créer un club nature" à la Maison des CPN. La Fédération nationale des clubs CPN vous l'enverra gratuitement.

La Maison des CPN
08240 BOULT-AUX-BOIS
Tél : 03 24 30 21 90



Une aide précieuse

SAVIEZ-vous que vous pouvez vous faire aider gratuitement dans vos activités de jardinage ? Il vous suffit d'une petite patin de votre jardin ou d'un coin de pelouse aménagés pour les insectes auxiliaires. Ils limiteront les parasites, polliniseront vos fleurs et vos arbres fruitiers.



Les syrphes sont de petites mouches inoffensives qui ont eu la bonne idée de se déguiser en guêpes pour échapper à leurs ennemis et dont les larves dévorent de nombreux pucerons (jusqu'à 100 par jour).

Un kit-refuge

La FCPN vous propose un "kit refuge à insectes" pour aménager une petite partie de votre terrain. Ce kit contient :

- Un sachet de graines de plantes et de fleurs sauvages qui ne manqueront pas d'attirer les insectes butineurs (papillons, abeilles solitaires, bourdons...) et qui permettront d'aménager une petite bande de prairie fleurie sur votre terrain. La plupart de ces plantes sont soit des plantes nourricières (dont certaines espèces de larves d'insectes se nourrissent : les papillons), soit des plantes nectarifères (dont les fleurs contiennent du nectar pour les insectes butineurs). Poids du sachet : 50 g.
- Un mode d'emploi pour semer les graines et entretenir votre future petite prairie fleurie.
- Un livret technique de 40 pages, "Créer des refuges à insectes", véritable guide pour réaliser des aménagements en faveur des insectes discrets qui travaillent activement pour les plantes du voisinage.

Pour se procurer ce kit, il suffit d'écrire à la Fédération nationale des clubs CPN et de joindre à votre courrier un chèque de 48 F libellé à l'ordre de la FCPN.



La chrysope que l'on appelle parfois (à tort) éphémère, est un dévoreur de pucerons.

Les sphex sont des guêpes solitaires grandes prédatrices de chenilles. La femelle creuse un trou dans le sol sableux, y apporte une chenille dans laquelle elle a pondu un œuf puis le referme à l'aide de petits gravillons.

